



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 10 – 2009

Séance

du mercredi 24 juin 2009

Présidence : Vincent Wermeille, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
3. Promesse solennelle d'un juge au Tribunal de première instance et d'une juge d'instruction
5. Questions orales
6. Election de deux juges non permanents au Tribunal cantonal
7. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura
8. Motion no 899
Pour davantage de transparence sur le subventionnement des partis politiques par des bailleurs de fonds privés. Hubert Godat (VERTS)
9. Motion interne no 92
Pour davantage de transparence sur le subventionnement des partis politiques par des bailleurs de fonds privés. Hubert Godat (VERTS)
10. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2008

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord, et au nom du Parlement jurassien, exprimer toute notre sympathie à deux de nos collègues récemment touchés par le deuil : Monsieur le député François-Xavier Migy pour le décès de son papa et Monsieur le député Fritz Winkler pour le décès de sa sœur.

S'agissant de notre ordre du jour, je vous prie de prendre note des modifications suivantes :

- Tout d'abord, il n'y aura pas de points 2 et 4; la personne qui devrait remplacer Madame la députée Joëlle Donzé-Roy n'a pas encore donné sa réponse définitive.
- Les points 15 et 30, soit les interpellations nos 752 et 755, sont reportés à la séance de septembre sur demande de leurs auteurs.
- Enfin, le point 24 est supprimé, la motion no 901 ayant été retirée.

S'agissant des comptes, une feuille est à disposition à la tribune pour les personnes qui souhaiteraient intervenir dans les rubriques. Elles doivent s'inscrire et donner le numéro de la rubrique sur laquelle elles souhaiteraient intervenir.

2. Promesse solennelle d'un(e) suppléant(e)

(Ce point est renvoyé à une prochaine séance.)

3. Promesse solennelle d'un juge au Tribunal de première instance et d'une juge d'instruction

Le président : Je prierais les deux personnes de s'approcher. On est allé les chercher. Voilà. Et je prie le Parlement de se lever.

Lors de notre dernière séance du Parlement, nous avons donc élu Mme Séverine Stalder au poste de juge d'instruction et M. Pascal Chappuis en qualité de juge au Tribunal de première instance.

Madame Stalder, Monsieur Chappuis, je vous félicite encore pour votre nomination et je vais vous donner connaissance de la promesse solennelle et, à l'énoncé de votre nom, vous répondrez «Je le promets» : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Madame Stalder ?

Mme Séverine Stalder (PDC) : Je le promets.

Le président : Monsieur Chappuis ?

M. Pascal Chappuis (PDC) : Je le promets.

Le président : Madame Stalder, Monsieur Chappuis, je vous remercie pour votre promesse et vous souhaite beaucoup de satisfaction et de plaisir dans l'accomplissement de vos nouvelles fonctions au sein de la magistrature jurassienne. (*Applaudissements.*)

4. Election d'un(e) remplaçant(e) à la commission de la justice

(*Ce point est renvoyé à une prochaine séance.*)

5. Questions orales

Amendes infligées par la surveillance environnementale

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Depuis le début de l'année, la surveillance environnementale est assurée par deux policiers verts. Ces surveillants environnementaux battent la campagne à la recherche de contrevenants irrespectueux de la nature.

Parmi les contrevenants, il y a des industries, des agriculteurs et même des communes. Selon mes informations, certains contrevenants ont reçu des amendes salées, voire disproportionnées vu les nombreux recours au tribunal. D'où mes questions au Gouvernement :

- Ne pourrait-on pas demander à ces surveillants de faire davantage preuve de prévention et de souplesse dans leurs interventions ?
- D'autre part, est-il exact qu'une troisième personne est sur le point d'être engagée ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Cette surveillance environnementale a été mise en place suite à la fusion des deux offices OEPN et Office des forêts et c'est lorsque nous avons mandaté un professeur de l'IDHEAP à Lausanne, qui a examiné ce projet de fusion, qu'il a exprimé la nécessité, dans le cadre de cette fusion, de mettre en place une surveillance environnementale, d'une part parce que cette tâche émane aux communes et qu'elle n'est pas exécutée ou peu exécutée; d'autre part la multiplicité des infractions, vous l'avez relevé vous-même, en particulier des défrichements illégaux, des pollutions, des débroussaillages, des atteintes à l'environnement, des feux de forêt, etc., une multitude d'infractions nécessitent que l'Office de l'environnement reprenne cette tâche de surveillance environnementale.

C'est juste, aujourd'hui, il y a deux surveillants environnementaux qui œuvrent dans le canton du Jura. Ils ont reçu comme instruction, effectivement, de pratiquer plus de prévention, de conseils, avant de dénoncer au procureur. Naturellement, dans les cas graves ou de récidive, il y a dénonciation au procureur. C'est la nécessité de faire cesser ce type d'infractions.

Sur la question «un troisième surveillant est-il prévu ?», oui, il est prévu effectivement puisque les triages jurassiens touchent une subvention pour exécuter cette surveillance environnementale dans nos forêts jurassiennes, surveillance qui n'est peu ou jamais exécutée. Nous envisageons de ré-

duire cette subvention et de financer un surveillant environnemental supplémentaire qui serait spécialisé dans le domaine de la forêt. Vous savez que la forêt jurassienne représente environ le 50 % de la surface du Canton. Donc, oui, mais toujours avec une volonté de conseils, de prévention et ensuite, en cas de récidive de cas graves, dénonciation au procureur.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Je ne suis pas satisfait.

Sévérité excessive du vétérinaire cantonal

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : D'emblée, nous tenons à préciser que le but de notre intervention n'est pas de faire du clientélisme mais plutôt de dénoncer les déboires que vient de connaître un agriculteur de Haute-Ajoie.

Comme chacun le sait, une banque de données sur le trafic des animaux, la fameuse BDTA, a été créée en 1999 dans le but d'améliorer la traçabilité des animaux de toutes les espèces afin de prévenir une éventuelle épizootie et de protéger le consommateur.

Dès le 1^{er} décembre 1999, à partir du vingtième jour après sa naissance et jusqu'à l'abattage, tout animal doit être identifié avec la pose de deux marques auriculaires, une à chaque oreille. La perte d'une marque, chose fréquente, doit être annoncée dans les trois jours et correctement remplacée. La non-observation de ces prescriptions pouvant donner lieu à une dénonciation. On ne badine pas avec la loi ! Un agriculteur de Haute-Ajoie l'a appris à ses dépens ! En effet, récemment, ce dernier a livré un imposant taureau de remonte dans un abattoir fribourgeois, avec une marque auriculaire manquante. Si la marque n'a pas été remplacée conformément à la législation, ce n'est pas faute d'information mais bien parce que l'animal détenu en stabulation libre, nerveux et méchant, représentait une menace sérieuse pour l'intégrité physique de son propriétaire au cas où ce dernier aurait tenté d'appliquer une nouvelle marque. C'est la raison pour laquelle l'animal a quitté la ferme avec une marque auriculaire manquante.

Le Service vétérinaire fribourgeois a signalé cette infraction au vétérinaire cantonal jurassien qui, sans information préalable à l'agriculteur, a dénoncé cette infraction au procureur général de la République et Canton du Jura.

Quelques jours plus tard, la substitute du procureur général notifiait une ordonnance de condamnation en déclarant l'agriculteur coupable d'infraction à la loi fédérale sur les épizooties, en le condamnant à une amende de 800 francs, aux frais judiciaires fixés à 119 francs et fixant, pour le cas où, de manière fautive, le prévenu ne paie pas l'amende, une peine privative de huit jours. Une ordonnance de condamnation qui suscite la colère et la révolte de cet agriculteur, d'autant plus que la faute commise n'était pas intentionnelle et compte tenu des difficultés croissantes auxquelles doit faire face le monde paysan, avec notamment l'effondrement du prix du lait.

D'où ma question : le Gouvernement, respectivement le chef de département, ne devrait-il pas inciter le vétérinaire cantonal à faire preuve de plus de souplesse et de clémence lors de ses prises de décision ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Ainsi que vous l'avez rappelé, Monsieur le Député et vétérinaire, il est vrai que l'identification des bovins est réglée dans la législation sur les épizooties. Ainsi, depuis dix ans, date de l'introduction du nouveau contrôle du trafic des animaux à onglons et de la banque de données sur le trafic des animaux à onglons, tous les bovins doivent être identifiés au moyen de deux marques auriculaires officielles et annoncés à la banque de données, dont vous avez parlé, dans les trois semaines qui suivent leur naissance mais dans tous les cas avant qu'ils ne quittent leur exploitation de naissance.

Monsieur le député, ces exigences, en vigueur depuis maintenant dix ans, sont connues des détenteurs de bovins et leur sont rappelées régulièrement. Ainsi, il peut arriver que la perte d'une marque auriculaire échappe à l'attention du détenteur et que l'animal quitte ainsi l'exploitation. Cela, bien entendu, ne doit pas être la règle.

Si le détenteur refuse délibérément d'identifier son bétail malgré les avertissements et les mises en garde, il est dénoncé au Ministère public puisque, dans le canton du Jura, le vétérinaire ne peut infliger lui-même des amendes et, chaque semaine, le vétérinaire cantonal reçoit des dénonciations de services vétérinaires d'autres cantons, en particulier, et vous l'avez rappelé, de Fribourg, concernant des animaux en provenance du Jura livrés à l'abattoir et qui ne sont pas identifiés correctement.

En conclusion, Monsieur le Député, si la personne amenée considère que cela est injustifié, elle peut faire recours et le Gouvernement ne peut pas, ici, se prononcer sur le bien-fondé ou le montant d'une amende en vertu de la séparation des pouvoirs puisque c'est le Ministère public, vous l'avez rappelé également, qui a prononcé et qui a infligé l'amende.

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Augmentation des émoluments

M. Frédéric Juillerat (UDC) : Même si les impôts sont en légère baisse dans le Jura, le Gouvernement nous propose une révision sur les émoluments. Ceux-ci augmenteront de 30 % à 50 %. Forcément, les hausses drastiques seront répercutées sur les consommateurs.

Dans cette période de crise, le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'il devrait surseoir à toute augmentation ?

M. Charles Juillard, ministre des Finances : J'aimerais tout de suite corriger les chiffres qui sont donnés par Monsieur le député Juillerat. Je ne sais pas où il a trouvé cette augmentation supposée de 30 % à 50 % des émoluments.

Il est vrai que certains vont progresser, d'autres vont régresser. C'est un fait. Le Gouvernement a exhumé un vieux dossier qui avait été reporté à plusieurs reprises et dont l'examen posait quelques difficultés sachant qu'il y a de très nombreux émoluments perçus dans le cadre de différents services de l'Etat et que le Gouvernement a voulu essayer de simplifier et de regrouper pour y voir un peu plus clair. Nous nous sommes aperçus, à cette occasion, que certains émoluments, contrairement à la loi, n'avaient pas été adaptés depuis 1979. Donc, si vous prenez l'inflation depuis

1979, vous dépassez les 50 %. Alors, il est possible que ce genre d'émoluments-là augmente sensiblement.

Globalement, le Gouvernement, dans son message que vous allez recevoir ou que vous avez reçu – et donc vous êtes maintenant, vous, les porteurs de ce dossier et vous aurez donc l'occasion en commission d'en dire tout le bien ou tout le mal que vous en pensez – a estimé, parce qu'il est difficile de faire véritablement un calcul très précis, que, globalement, la somme totale des émoluments, qui se chiffre en plusieurs millions de francs, pourrait progresser de l'ordre de 3 % au maximum. Donc, il faut garder ce chiffre global en tête de 3 % au maximum et non pas de 30 % ou 50 % comme vous venez de l'affirmer.

Pour le reste, comme je l'ai dit, si le Parlement estime que ce n'est pas une période judicieuse, après trente années de souveraineté, de revoir cette législation, et bien, en commission, il pourra le dire, respectivement peut-être en différer l'entrée en vigueur. La balle est maintenant dans votre camp mais le Gouvernement tenait à ressortir ce dossier qui, comme je l'ai dit, était confus et méritait véritablement qu'on s'y attelle depuis tout ce temps.

M. Frédéric Juillerat (UDC) : Je ne suis pas satisfait.

Proposition d'un CREA sur deux sites et mandat complémentaire

M. Joël Vallat (PS) : Le 17 juin dernier, au cours de l'assemblée générale du Forum interjurassien de la culture, MM. Pierre Kohler et Paolo Annoni, qui avaient été invités à cette assemblée, respectivement maires de Delémont et de Bévillard, nous ont présenté leur proposition par rapport à un projet d'un CREA sur deux sites.

La proposition des deux présidents de commune serait d'aménager la partie « création » du projet sur le site de Bévillard, dans une partie d'une friche industrielle, et la salle de spectacle comprenant 450 à 500 places en ville de Delémont, plus précisément au lieu-dit « Le Ticle », en lieu et place du site initialement prévu au lieu-dit « Le Gros-Pré ».

Cette proposition a été transmise à M. Blaise Duport, à qui un mandat complémentaire a été confié et qui est l'auteur du rapport du CREA, cela aux fins d'étudier la faisabilité d'un CREA sur deux sites. Ce nouveau rapport sera présenté dans le courant de cet automne.

Aussi, nous demandons au Gouvernement :

- Comment les milieux culturels ont-ils été ou seront-ils impliqués par rapport à cette nouvelle étude ?
- Qui va-t-il consulter à réception du nouveau rapport ?
- Est-ce que d'autres communes se sont approchées du Gouvernement pour également proposer des locaux ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : Peut-être en premier lieu indiquer qu'à la mi-mai, le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois avaient transmis un communiqué de presse où l'on indiquait les résultats de la consultation, qui se sont révélés favorables d'une manière générale, avec des points de vigilance venant du Jura bernois sur la localisation, ce à quoi on pouvait s'attendre, et des points de vigilance venant de part et d'autre sur le financement du projet, tant au niveau de l'investissement que du budget de fonctionnement. Mais ce qui était terriblement intéressant, si on peut le dire ainsi, c'est la position du

Conseil du Jura bernois, qui est (je dirais) le partenaire incontournable pour manifester l'intérêt à ce projet du côté du Jura bernois, qui mentionnait être favorable globalement au projet et demandait au canton de Berne une réflexion complémentaire en vue d'une concrétisation dudit projet. Donc, on le voit bien, il y a une démarche politique de vérifier s'il est opportun de scinder le CREA en deux sans le dénaturer dans sa nature même, qui est de ne pas être qu'une salle de spectacles mais d'être un centre de création artistique dédié aux arts de la scène.

Dans ce contexte-là, il a été décidé de demander à Blaise Duport de compléter son étude avec des questions très précises, à savoir : est-ce que la localisation sur deux sites engendre des coûts supplémentaires de fonctionnement ? Est-ce que cette localisation sur deux sites dénature le projet même alors qu'on sait que, notamment des milieux urbains, on peut avoir la salle principale distincte des lieux de création et des ateliers d'artistes ? Donc, il faut voir un petit peu comment le binôme Delémont-Bévilard peut avoir du sens.

Concernant la question de savoir si d'autres communes se sont approchées du Gouvernement, pour le Gouvernement jurassien : non. Du côté bernois, je ne sais pas. Mais, dès la consultation, Paolo Annoni avait écrit en disant : «Moi, j'ai une friche industrielle – enfin, ce n'est pas lui qui la possède mais, je veux dire – sur mon territoire et le CREA, de manière globale, pourrait se situer à Bévilard». On n'est pas entré en matière, de part et d'autre, sur cette proposition, en indiquant que l'étude avait montré que Delémont était un pôle urbain plus intéressant en termes d'accessibilité par rapport aux clientèles-types et que, dès lors, la question pouvait se poser d'un site complémentaire à Bévilard.

Donc, le mandat complémentaire vise à vérifier les forces et les faiblesses de ce nouveau redimensionnement, vise aussi à resituer l'enjeu financier. Actuellement, on a un CREA avec 31,5 millions dans le premier projet et on a demandé de plafonner à 25 millions sachant qu'il y a des possibilités, on le sait, à Calais ou ailleurs, d'avoir des structures culturelles où l'argent est mis à disposition surtout de la saison culturelle plutôt que seulement de la construction.

Donc, actuellement, la situation est non seulement dans les mains de M. Annoni et de M. Kohler, qui s'engagent beaucoup sur le projet, mais surtout également dans les mains des deux gouvernements parce qu'on a un petit peu le sentiment que le projet devenait le leur. Ils en sont des partenaires privilégiés mais nous consulterons les milieux culturels, je dirais, par la suite.

Actuellement, Blaise Duport reprend contact avec les centres culturels (CCRD, CCRP, Tavannes, Le Royal et autres) pour leur demander comment ils envisagent de collaborer avec le CREA parce que le CREA n'aura du sens que s'il est une émulation pour les autres centres. Il ne sera pas un concurrent ni au niveau des budgets de fonctionnement, ni dans la programmation, mais un émulateur.

Voilà où l'on en est pour le moment.

M. Joël Vallat (PS) : Je suis satisfait.

Projet de canal du Rhône au Rhin et consultation du canton du Jura

M. David Eray (PCSI) : «Le canal Rhin-Saône refait surface». C'est par ce titre que la presse française annonce que le canal est inclus dans la loi Grenelle 1. Si tout se passe comme annoncé, l'étude de faisabilité sera terminée pour 2012.

Pourquoi parler de ce canal à la tribune du Parlement, me direz-vous ? Dans les études réalisées précédemment, une des variantes envisagées prévoyait un passage du canal par la vallée du Doubs, grosso modo entre Montbéliard et Dôle. Si cette variante est retenue et développée, le problème majeur sera le faible débit du Doubs qui peut descendre à 5 m³/seconde en été, ce qui est insuffisant. Deux solutions seraient alors possibles : pomper l'eau du Rhin pour la faire redescendre dans la vallée du Doubs ou alors réaliser de grands barrages de soutien d'étiage dans le Haut-Doubs.

Cette dernière solution pourrait avoir des conséquences directes pour notre région car cette partie du Doubs est limitrophe à notre région. Je cite par exemple le tourisme, la pêche, le projet de parc naturel du Doubs.

Le Gouvernement Jurassien est-il consulté quant aux décisions qui seront prises dans ce projet et, dans la négative, qu'entend faire le Gouvernement pour protéger la vallée du Doubs et les intérêts de la région ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : C'est juste, il semble que le grand projet de canal du Rhône au Rhin refait surface et qu'il a été inscrit dans le projet de loi Grenelle 1, comme vous l'avez indiqué Monsieur le Député, cela suite à l'intervention de plusieurs élus alsaciens et franc-comtois qui ont obtenu un amendement qui permet d'envisager également l'intérêt de cette connexion fluviale et qui demandent à ce que des études complémentaires soient effectuées.

Alors, c'est également juste, le journal «L'Alsace» nous annonce que trois tracés sont possibles, seront étudiés, dont un passage par la Vallée du Doubs. L'amendement, c'est donc une simple déclaration d'intention mais, effectivement, qui pourrait relancer ce projet qu'on pensait définitivement enterré.

Je rappelle que le Gouvernement français avait abandonné ce projet en 1997. Au gré des changements de majorité en France, il refait surface, il est abandonné et refait surface. Aujourd'hui, il est réexaminé.

Alors, effectivement, vous avez raison Monsieur le Député, la mise à gabarit de cette liaison fluviale pourrait impliquer une utilisation importante des ressources en eau de la région et la mobilisation des affluents, dont le Doubs, en période d'étiage.

Il faut aussi dire qu'aujourd'hui, on ne construit plus les voies navigables comme dans les années cinquante ou soixante. Les aménagements fluviaux ne sont pas polluants mais pourraient modifier les écosystèmes si des précautions particulières n'étaient pas prises pour le sol, l'eau, la faune et la flore. De plus, tout ouvrage doit respecter les réglementations en matière de protection de l'environnement et de législation sur l'eau, qu'elle soit suisse ou française.

Sur la question des effets positifs d'un tel projet par la diminution des transports routiers – c'est l'argument principal qui est utilisé par les élus français – nous sommes d'a-

vis que nos amis français devraient en priorité privilégier le transfert des transports routiers sur le rail avant d'investir des milliards d'euros dans un projet dont l'opportunité et l'utilité restent encore toujours à prouver.

Et à votre question «avons-nous été consultés ?», c'est non mais, bien entendu, le canton du Jura suivra de très près l'évolution de ce projet afin de s'assurer que la Vallée du Doubs soit préservée et, ainsi, éviter des conséquences préjudiciables pour cette magnifique région.

M. David Eray (PCSI) : Je suis satisfait.

Le Jura fait-il encore partie de la Romandie suite à son retrait du DEWS ?

M. Pierre-André Comte (PS) : Je voudrais d'abord féliciter le Gouvernement d'avoir pris la décision enfin, après plusieurs interventions au sein de ce Parlement, de quitter le DEWS, ce système de développement économique intraduisible qui avait montré toute son inefficacité pour le canton du Jura. Nous étions là-dedans sans y être, tout en payant une cotisation fort chère d'ailleurs.

Cela dit, aujourd'hui se redessinent des alliances inter-cantoniales au niveau suisse et on a vu fleurir, ces derniers temps, des titres du style «Le canton de Berne fait partie désormais de la Romandie et le canton du Jura fait bande à part». Vous imaginez bien les remarques ironiques qui ont fusé dans le Jura méridional à partir de la diffusion de ces informations !

Il faudrait simplement, Monsieur le Ministre de l'Economie, que vous précisiez ici, pour que ce soit clair aux yeux de tout le monde, si le canton du Jura fait partie encore de la Romandie.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : D'une manière globale, la décision du canton du Jura de collaborer avec les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne – au moyen de BaselArea pour la promotion économique (et j'insiste toujours là-dessus) à l'étranger, ce dont vous vous réjouissez aussi – s'intègre dans le cadre de la politique de collaboration intercantonale multilatérale du canton du Jura, qui tient compte évidemment de sa position géographique particulière et qui appelle, ainsi que je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises également, des collaborations à 360 degrés, selon des dimensions différentes en fonction – ici, on parle de promotion exogène – des domaines.

Par la présente décision, il est clair, Monsieur le Député, que le canton du Jura ne tourne pas le dos à la Suisse occidentale, qui comprend donc la Suisse romande et le canton de Berne. De nombreuses autres collaborations inter-cantoniales, aussi bien au niveau de l'Arc jurassien qu'au niveau de la Suisse occidentale, demeurent bien entendu et sont appelées à se développer. Le canton du Jura se profile d'ailleurs ici comme un trait d'union en quelque sorte, comme une passerelle entre le pôle bâlois et l'Arc jurassien. Il ne quitte donc évidemment pas la Suisse romande puisqu'il s'agit là d'une collaboration sectorielle. Nous restons par ailleurs très actif dans toutes les autres collaborations avec la Suisse occidentale, comme c'était d'ailleurs le cas, puisque vous avez parlé du DEWS, avant d'adhérer au DEWS, notamment au niveau des hautes écoles, au sein de la Conférence des Gouvernements et de la Conférence des Départements de l'Economie de Suisse occidentale, où nous con-

tinuons à développer des partenariats, et notamment des plateformes de promotion.

Donc, il est clair, encore une fois – Monsieur le Député, vous le savez très bien et je vous remercie d'ailleurs d'avoir posé cette question de façon à clarifier les choses – que nous ne tournons pas le dos à la Suisse romande, que c'est ici un développement sectoriel sur la promotion avec une région qui est à trente-cinq minutes du canton du Jura.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je suis satisfait.

Suppression des huissiers de poursuite

M. Serge Vifian (PLR) : Mon parti a déjà suffisamment démontré jusqu'ici sa volonté de voir les finances cantonales se rétablir durablement pour qu'on ne puisse pas lui reprocher de varier au gré des circonstances. Mais il est des moments en politique où il faut savoir se remettre en question, ne pas se laisser enfermer dans une lecture réductrice de l'action étatique.

Ainsi en va-t-il des mesures d'assainissement. Celle qui consistait à réduire le taux d'occupation du chef du Service des communes de 20 % nous était déjà restée en travers de la gorge. L'annonce que l'on va appliquer la mesure no 50, pudiquement baptisée «révision globale du processus de gestion du contentieux», nous paraît tout autant discutable. Il s'agit rien de moins que de supprimer le travail des huissiers attachés aux offices de poursuites pour le confier au facteur, voire à la police – mais n'a-t-elle pas autre chose à faire ? – si le débiteur se révèle récalcitrant. Le tout pour une économie de 200'000 francs.

J'ai pris connaissance des réponses du ministre de tutelle aux questions de la presse. Je les ai trouvées davantage péremptoires que rassurantes. Pour utile qu'elle soit, la machine à réformer ne doit pas oublier la psychologie. Les mesures d'assainissement ont une logique d'ensemble que je comprends parfaitement. Toutefois, la crise a changé la donne et doit nous inciter à réexaminer nos options sous l'angle de leur impact social. Nous ne sortirons pas de cette crise comme nous y sommes entrés.

Par conséquent, je demande au Gouvernement :

- si le moment n'est pas venu de reconsidérer certaines mesures d'assainissement à la lumière des difficultés économiques du moment;
- et donc d'ajourner celle touchant les huissiers sine die.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Si je traduis «sine die», cela veut dire abandonner purement et simplement cette mesure puisque les quelques notions de latins qui me restent de mes études veulent dire cela en soi. Or, le Gouvernement, à ce stade, n'est pas prêt à abandonner sine die cette mesure. Comme il n'est pas prêt, pour l'instant en tout cas, à en différer la mise en œuvre parce que cette mesure, plutôt l'intitulé que vous avez qualifié de plutôt embelli dans sa formulation, recouvre notamment effectivement une réorganisation en profondeur du travail des offices de poursuites.

Or, qu'est-ce que nous avons constaté à l'analyse de cette mesure ? C'est tout simplement que nous étions le dernier canton suisse à pratiquer de la sorte, que cela avait un coût et qu'en terme d'efficacité-prix, et bien les autres cantons étaient extrêmement satisfaits, pas seulement les

administrations et les offices de poursuites mais aussi les créanciers, les débiteurs n'étant évidemment jamais satisfaits d'avoir affaire à l'Office des poursuites, que ce soit à l'agent ou au bureau dans lequel ils doivent se présenter.

Alors, il est vrai que nous envisageons de supprimer ces agents de poursuites. Je dois vous dire que l'article de presse, auquel vous faites référence, ne reflète pas l'avis majoritaire des agents de poursuites. Sans nier un certain rôle social de ces agents, il ne faut pas non plus le surestimer parce que si un de ces agents, et notamment celui qui paraissait en photo dans l'article et qui sans doute vous a approché pour vous inquiéter de la mise en œuvre de cette mesure, joue effectivement un rôle social très important, d'autres ne voient pas leur rôle de la même manière et il faut rappeler ici que ces agents de poursuites ont été associés directement à la mise en œuvre de cette mesure, qu'ils l'ont tous acceptée, bon gré mal gré certes mais ils l'ont tous acceptée, certains évidemment ne se voyant pas reprendre un travail qu'on va leur offrir en remplacement dans les bureaux et trouvent ou cherchent des solutions différentes.

Donc, je crois qu'ici la question que vous posez est d'éviter de perdre ce lien entre les débiteurs, notamment ceux qui se trouvent dans les plus grandes difficultés, et les services de l'Etat. Je répète, certes ce rôle existe pour certains agents de poursuites mais il ne faut pas surestimer ce rôle, de telle sorte qu'à ce stade le Gouvernement n'entend pas différer. Mais la mise en œuvre de cette mesure ne pourra pas se faire avant probablement fin 2010 pour toute une série de raisons, notamment des raisons de reclassement du personnel, des raisons de départs en retraite anticipée et des raisons de locaux à mettre à disposition notamment de l'Office des poursuites de Delémont. Donc, on peut envisager cela.

Nous avons fait un test sur un secteur et nous avons vu que cela fonctionnait très bien, comme d'ailleurs dans les autres cantons.

M. Serge Vifian (PLR) : Edifié mais pas satisfait !

Projet H18 Delémont–Bâle

Mme Marcelle Lüchinger (PLR) : Est-ce que le Gouvernement a revu le projet H18–liaison Bâle afin que la Confédération accepte de financer la première étape avec la route de contournement de Courroux ?

Les montants nécessaires au mandat d'étude et de planification du projet sont prévus seulement aux budgets 2010 et 2011 et j'aimerais connaître quelle priorité le Gouvernement donne à la H18.

Le plan de soutien pourrait-il influencer les délais prévus ?

En se rapprochant de Bâle non pas seulement au niveau du développement économique – ce que j'aimerais saluer ici à la tribune – mais aussi au niveau des voies autoroutières, cela mettrait toutes les chances du côté du canton du Jura pour enfin se désenclaver. Le canton du Jura aura plus de force pour sortir de cette crise financière et économique car Bâle et son industrie pharmaceutique ne semblent pas très touchés par celle-ci.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement : En août 2008, le Gouvernement jurassien in corpore a ren-

contré le conseiller fédéral Moritz Leuenberger accompagné des représentants de l'Office fédéral des routes. Lors de cette rencontre, nous avons fait le point sur le projet H18 Delémont–Bâle.

Un bref rappel. Il était prévu de réaliser ce projet en deux phases. Une fiche du plan directeur allant dans ce sens a d'ailleurs été approuvée par le Parlement. Première phase : réalisation de la route de contournement de Courroux, avec un coût total à hauteur de 11 millions de francs, sur le futur tracé de l'autoroute H18 en direction de Bâle. Deuxième phase : réalisation de l'autoroute.

Lorsque nous avons rencontré Moritz Leuenberger, nous avons présenté cette proposition et demandé au conseiller fédéral s'il pouvait s'engager lors de la réalisation de la deuxième phase, l'autoroute en direction de Bâle, à rembourser le canton du Jura pour les 11 millions de francs engagés. Moritz Leuenberger nous a clairement fait comprendre qu'il n'en était pas question, aucune base légale ne permettait un tel procédé, que si le canton du Jura maintenait son projet de construire une route de contournement en première phase, les 11 millions de francs ne seraient pas restitués. Il nous a clairement demandé de modifier le programme et de renoncer au phasage.

Alors, le Gouvernement jurassien, effectivement, a tenu compte de ces déclarations et a demandé au Service des ponts et chaussées d'élaborer un projet en une seule phase et de le faire coordonner, l'avant-projet d'étude, avec la décision des Chambres fédérales, qui sera prise en 2011 et qui classera, à 99,99 % de chances, le tracé H18 Delémont–Bâle dans le réseau des routes nationales. Donc, la réhabilitation de cette route, la construction de cette route nationale serait prise en charge par la Confédération à hauteur de 100 %.

M. Leuenberger nous a vraiment incités à financer les avant-projets d'études pour être prêts en 2011 et il s'est engagé, lors de cette rencontre, à placer le projet H18 Delémont–Bâle en priorité.

Alors, en ce qui concerne la commune de Courroux, elle a été informée officieusement de ce processus puisque nous devons revenir devant le Parlement avec la modification de cette fiche pour présenter le nouveau projet, faire valider cette modification par le Parlement.

Pour la traversée de Courroux, ce projet a été intégré dans les projets présentés à la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont. Les études sont déjà en cours, financées, les études et la réalisation, à hauteur de 40 % par la Confédération. Bien entendu, le projet d'aménagement de la traversée de Courroux devra être réalisé en coordination avec le projet «route nationale Delémont–Bâle».

Alors, ici, on peut vous confirmer, Madame la Députée, la volonté du Gouvernement de s'engager à fond pour améliorer notre accessibilité avec la région bâloise et, cela, en confirmation des récentes décisions en matière de développement exogène.

Mme Marcelle Lüchinger (PLR) : Je suis satisfaite.

Alimentation du Canton en eau potable

M. Ami Lièvre (PS) : En 2003, année de sécheresse on s'en souvient, j'avais déposé un postulat, accepté par le Gouvernement et le Parlement, par lequel je demandais que soient étudiées les mesures à prendre pour assurer une alimentation en eau de boisson de qualité et en quantité suffisante et permanente. *(Quelques pièces de monnaie tombent de sa poche !)* Je vais le retrouver mon argent. *(Rires.)*

J'insistais en particulier sur l'importance du Doubs comme ressource puisqu'il apparaissait qu'il est possible théoriquement de prélever dans cette rivière, sans perturber son fonctionnement biologique, suffisamment d'eau – on parle de 0,2 à 0,3 m³/seconde, on est donc loin de la problématique du canal à grand gabarit – pour alimenter toute la population jurassienne, même abstraction faite des apports actuels, qui proviennent, pour l'essentiel, de nombreuses sources plus ou moins importantes. Souvent des sources karstiques de qualité variable d'ailleurs et dont l'utilisation excessive par certaines communes perturbe gravement les parties apicales de plusieurs cours d'eau.

Rappelons que, depuis des années, la plupart des habitants de la communauté urbaine de Montbéliard – cela doit faire près de 100'000 personnes – sont alimentés en eau de boisson avec de l'eau provenant du Doubs, après traitement bien sûr.

Pour ce qui concerne notre région, la sécheresse très importante de 2003 a clairement mis en évidence les limites de nos ressources actuelles, en Ajoie particulièrement, puisque c'est uniquement grâce à l'effort d'interconnexion des réseaux, mené par le Canton dans le cadre des travaux de l'A16, que certaines communes ont pu faire face à la crise.

Les phénomènes de sécheresse se manifestent de plus en plus souvent et 2009 pourrait bien ressembler partiellement à 2003. En conséquence, je demande au Gouvernement s'il peut nous dire où en est ce dossier et en particulier si la possibilité d'un prélèvement à partir du Doubs est pertinente ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : La question de l'alimentation en eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante pour la population jurassienne est toujours d'actualité et ce n'est pas le refus de la loi-cadre sur l'eau qui aura apporté des solutions à cette problématique.

Les différentes interventions parlementaires, en particulier celle de Monsieur le député Lièvre acceptée par votre Assemblée, ne sont pas restées lettre morte. Le Gouvernement a engagé différentes actions dans ce domaine.

En ce qui concerne l'état d'avancement des réflexions dans le domaine de l'eau potable, l'étude relative à l'alimentation en eau du district de Porrentruy est en cours depuis le début de cette année et elle devrait se terminer vers le printemps 2010. Cette étude, qui fait partie du plan sectoriel des eaux et qui découle de la fiche du plan directeur cantonal, a comme objectifs de garantir une eau potable irréprochable en tout temps pour tous les consommateurs et de gérer de manière durable les infrastructures.

La mise en évidence des ressources en eau d'importance régionale, telles que les nappes de Courtemâche, des Champs-Fallat, de la source du Betteraz, etc., fait évidemment partie intégrante de cette étude.

Alors, en ce qui concerne la question d'une éventuelle utilisation de l'eau du Doubs pour l'alimentation en eau du district de Porrentruy, elle sera naturellement étudiée dans le cadre de cette étude. Le cas échéant, une utilisation de l'eau du Doubs se ferait vraisemblablement par une réalimentation artificielle de la nappe des Champs-Fallat pour augmenter sa capacité, suivie par un traitement de l'eau de la nappe pour produire de l'eau potable.

Compte tenu qu'une utilisation d'une eau de surface de la qualité de celle du Doubs pour la production d'eau potable nécessiterait un traitement relativement compliqué, une éventuelle mise en œuvre d'une telle mesure n'est pas envisageable à très court terme. Une telle opération devrait naturellement être étroitement coordonnée entre tous les partenaires.

Les communes et les syndicats d'eau concernés par l'alimentation en eau dans le district de Porrentruy seront prochainement invités, par l'Office de l'environnement, à des séances d'information au sujet de l'étude en cours.

M. Ami Lièvre (PS) : Je suis satisfait.

Chute du prix du lait et mesures cantonales d'appui aux producteurs

M. Pierre Lièvre (PDC) : Le lait est-il en passe de se muter d'or blanc en or toc ? Il n'est nul besoin de rappeler le rôle historique que les agriculteurs, producteurs de lait, ont joué dans le maintien d'une proximité d'approvisionnement d'un élément constitutif de notre alimentation. Il n'est pas nécessaire non plus de rappeler les engagements fédéraux contingentant cette production.

Aujourd'hui, l'Europe et en particulier la Suisse souffrent d'une crise du lait. Le pouvoir décisionnel a été transmis à «Swiss-Milk». Le lait suisse est un produit potentiellement concurrentiel, y compris au niveau européen. En effet, sa qualité le positionne au niveau des meilleurs par rapport à nos voisins, payé au producteur près de 40 centimes d'euro en France voisine ou dans certaines régions du Bade-Wurtemberg.

On retrouve le lait suisse, qualifié parfois de «gris», en dessous de ce défraiement. En effet, en 2008, le prix a atteint 76 centimes. En mai 2009, le lait de base est défrayé à moins de 53 centimes, d'où une chute d'un quart de revenu. Le producteur ne peut être la seule victime du jeu de pratiquement importateurs, transformateurs et distributeurs.

La politique fédérale prévoit la multifonctionnalité de l'agriculture. La marge de manœuvre cantonale existe pour mettre en place des mesures d'appui temporaire.

Nous demandons ainsi au Gouvernement jurassien de mettre en œuvre une politique de soutien aux producteurs laitiers, comme il le fait dans d'autres secteurs. Nous lui demandons donc de faire usage de son droit cantonal d'application de l'article 13 de la loi fédérale sur l'agriculture.

Notre question au Gouvernement jurassien n'appelle qu'une réponse simple et précise. Nous désirons savoir si et, cas échéant, dans quel délai il entend faire entrer en vigueur les mesures cantonales d'appui temporaire aux producteurs laitiers.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : D'octobre 2008 à mai 2009, donc, Monsieur le Député, pendant effectivement sept mois, le prix du lait d'industrie payé aux producteurs a passé de 82 à 52 centimes par kilo. La baisse enregistrée s'élève donc à 30 centimes ou 37 % du prix d'automne 2008. Une telle baisse, reportée sur une année, équivaut effectivement à une perte de 25 millions de francs environ pour l'agriculture jurassienne, ce qui est malheureux et ce qui est regrettable.

Cette situation chaotique sur le marché du lait est due, et vous le savez bien, à la suppression du contingentement laitier public, lequel n'a été remplacé par aucune nouvelle structure capable de gérer les quantités produites et les prix. A noter que l'évolution du marché laitier mondial a également exercé une influence sur cette évolution catastrophique des prix.

Aucune nouvelle structure chargée de réguler les marchés n'a pu être mise en place du fait que certains acheteurs de lait, certains transformateurs et certains détaillants ont réussi à diviser – à diviser je dis bien – les producteurs de manière à faire échouer leur projet de création d'un pool laitier.

La Confédération porte sa part de responsabilité dans cette affaire car elle a octroyé des droits de production, qui concernaient du lait qui n'a finalement pas été exporté. De plus, elle a également exercé des pressions, selon ce que nous savons, pour faire rejeter la motion Kunz au Conseil national en décembre dernier. La proposition de ce parlementaire fédéral allait dans le sens de rendre obligatoires des contrats de droit privé de manière à assurer la maîtrise du volume de lait produit.

En l'état actuel des choses, Monsieur le Député, les transformateurs demandent de nouvelles baisses du prix du lait au 1^{er} juillet. La situation s'aggravera donc encore durant les prochaines semaines.

De mon point de vue, la seule chance d'éviter une confrontation d'envergure entre les producteurs et les autres partenaires de la filière réside dans la constitution d'une plateforme de concertation dont la création (que je souhaite vivement), sous l'égide de l'Union suisse des paysans, devrait être décidée lundi prochain.

Le Gouvernement jurassien est favorable à l'établissement d'un réel partenariat entre tous les membres de la filière du lait. Un marché équilibré et rémunérateur pour chacun est une condition nécessaire au dynamisme, il est vrai, de la filière à terme. Pour atteindre cet objectif, il est donc impératif d'une part que les producteurs retrouvent une totale unité et que les transformateurs et les détaillants reconnaissent les producteurs comme des partenaires, je dis bien des partenaires, à part entière.

S'agissant de la perte globale, dans mes propos liminaires, je vous ai cité le montant et je le rappelle. Cette perte se monte à 25 millions de francs et vous comprendrez ici, Monsieur le Député, qu'il est impossible, pour le canton du Jura, de se substituer notamment à la Confédération. Mais nous allons continuer à persuader les personnes concernées de s'asseoir autour de la table et de créer cette plateforme de concertation dont la création est d'une extrême importance.

M. Pierre Lièvre (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Fonctionnement des unités géro-psi-chiatriques suite au départ d'un médecin-chef

M. Christophe Berdat (PS) : Lors du dernier Parlement du mois de mai 2009, Mme Lorenzo-Fleury, du groupe parlementaire socialiste, a posé une question orale concernant le fonctionnement de l'unité cantonale de géro-psi-chiatrie. La réponse de Monsieur le ministre Receveur ne m'a pas convaincu. En effet, cette dernière s'est bornée à reprendre l'argumentaire développé concernant principalement l'UHMP et ses dysfonctionnements patents et les remèdes que le Service de la santé comptait mettre en œuvre.

Aujourd'hui, j'aimerais revenir sur la situation de l'UCG de Porrentruy et sur le fait qu'il n'y a plus de chef de clinique depuis près de deux mois. Entretemps, le poste a peut-être été repourvu car la postulation courait jusqu'au 1^{er} juin. A ce jour, je n'ai pas eu d'information dans ce sens.

L'ancien chef de clinique a donné sa démission car les conditions de travail étaient trop lourdes. En effet, il devait travailler sur deux unités de géro-psi-chiatrie, plus une activité de concilium pour les patients hospitalisés et participer au piquet ambulatoire du Centre médico-psychologique du canton du Jura. Cette surcharge de travail a abouti à un nombre impressionnant d'heures supplémentaires pour le titulaire mais également au désir de travailler dans des conditions plus acceptables.

De plus, nous apprenions que le Dr Clavijo, médecin-chef du service de l'UCG, a également remis sa démission pour le mois d'octobre. Ce praticien est reconnu pour sa parfaite maîtrise du domaine de la géro-psi-chiatrie et quitte une institution qu'il avait pourtant mise en place. Il est à remarquer que ce constat n'affecte en rien les équipes de soignants, qui font un travail remarquable mais qui doivent naviguer à vue, n'ayant plus de capitaine à bord.

Le Service de la santé était au courant, depuis de nombreux mois, de la lourdeur de la tâche mais n'a pas daigné changer le libellé de la mise en postulation, ni effectuer une réévaluation du cahier des charges. De plus, elle perd, en la personne du Dr Clavijo, un expert en ce domaine.

Mes questions sont les suivantes :

- Comment le Gouvernement compte-t-il régler ce problème et mettre en place un système efficace et professionnel, en tenant compte des difficultés avérées, qui permette à la population d'avoir foi aux soins prodigués ?
- Compte-t-il effectuer une réévaluation des charges de travail et proposer un cahier des charges en adéquation avec la réalité ?

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : Oui, c'est vrai, une institution de la taille de celle de l'Hôpital du Jura, cela bouge. Il y a des choses qui se passent, il y a des choses qui évoluent, des choses qui changent. Je crois que c'est normal.

Vous manifestez dans votre question, Monsieur le Député, une légitime attente par rapport à la mise sur pied d'un système «efficace et professionnel» (je vous cite) en remplacement de celui existant actuellement, dont nous avons hérité.

Ce qu'il faut expliquer, c'est que les choses ne se présentent pas sous un jour aussi noir peut-être que vous avez pu le percevoir, même s'il est vrai qu'un certain nombre de problèmes sont en phase de solutionnement du côté des

UCG. Il est vrai aussi que, lors de la dernière séance du Parlement, nous nous sommes surtout penchés sur l'UHMP, raison peut-être suffisante pour que beaucoup plus de détails soient donnés aujourd'hui s'agissant des UCG.

Il faut rappeler ici qu'il s'agit d'unités cantonales gérées administrativement par l'Hôpital du Jura et par trois médecins-chefs, eux aussi nommés par l'Hôpital du Jura. A ma connaissance, les difficultés qui ont été rencontrées ces derniers mois peuvent se résumer sous deux chapeaux particuliers.

Le premier, c'est certainement le besoin de rééquilibrer des rapports entre équipes infirmières et ICUS et médecins d'une part. C'est vrai qu'il y a une dotation d'un chef de clinique spécialiste à plein temps et d'un médecin-chef à 40 % pour trente lits de géronto-psychiatrie à Porrentruy et que, dans ce contexte, il est opportun de redéfinir les rôles, les tâches, le cahier des charges et les compétences des différents corps de métiers, notamment les médecins mais les infirmiers aussi.

Pour les UCG, et surtout celui de Porrentruy dont on parle ici, une réflexion est sur le point d'aboutir pour adapter la composition de l'équipe médicale afin d'assurer la reconnaissance de la Société suisse de psycho-gériatrie. Mais cela nécessite l'engagement d'un interne à plein temps. Des préparatifs dans ce sens sont à bout touchant entre le CMP et l'Hôpital du Jura à ce sujet, avec le nouveau médecin-chef de l'UCG de Porrentruy, qui sera nommé prochainement, mais aussi, il faut le dire, avec le rôle que sera appelé à jouer le médecin responsable médical de l'UHMP dans ce nouveau contexte.

Ensuite, vous nous rappelez que le Dr Clavijo a démissionné de son poste de médecin-chef. C'est exact. Il a démissionné de son poste de médecin-chef de l'UCG de Porrentruy parce qu'il a été récemment nommé médecin-chef des soins palliatifs de l'Hôpital du Jura et qu'il ne lui est pas possible d'assumer trois postes de médecin-chef. Il a choisi les éléments de réadaptation et médecine gériatrique ainsi que les soins palliatifs, essentiellement pour des raisons qui lui sont propres et il faut respecter ce choix parce qu'on ne peut pas tout faire dans un hôpital. Vous savez aussi le soin que le Gouvernement et les autorités jurassiennes en général portent au bon développement d'une unité de soins palliatifs. Je pense qu'en la personne du Dr Clavijo, nous avons la chance de pouvoir compter la personne qui répondra «présent» à ce rendez-vous.

Ce qu'il faut dire, c'est aussi que le Dr Clavijo a fait preuve de très grandes compétences dans la prise en charge des patients âgés et de leurs familles, notamment pour ceux qui souffrent de démence psycho-gériatrique, démence ou Alzheimer. Il était un précurseur en Suisse en ce domaine, alors tout nouveau dans les années 80. Il a aussi permis au Jura de se positionner très positivement dans ce domaine.

Actuellement, on travaille, vous le savez, à la planification médico-sociale, qui devrait permettre de poursuivre sur cette voie innovante, professionnelle comme vous le souhaitez, pour garantir que les personnes âgées soient prises en charge de manière adéquate mais que des soins spécifiques restent disponibles s'agissant des troubles psycho-gériatriques dans le cadre hospitalier. Le Dr Clavijo, il faut le souligner, a contribué de manière déterminante aux travaux du groupe d'experts qui a travaillé à ce sujet.

Donc, les solutions sont à bout touchant, Monsieur le Député.

M. Christophe Berdat (PS) : Je suis satisfait.

6. Election de deux juges non permanents au Tribunal cantonal

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Le groupe PDC a le plaisir de vous proposer les deux personnes élues lors du dernier Parlement du mois de mai et qui viennent d'effectuer leur promesse solennelle, en l'occurrence Mme Séverine Stalder de Courtételle, qui a été élue en tant que juge d'instruction, et M. Pascal Chapuis de Courrendlin, élu juge au Tribunal de première instance.

Ces deux fonctions sont compatibles et ces personnes étant d'accord de fonctionner à ces postes de juges non permanents du Tribunal cantonal, nous vous les recommandons chaleureusement.

Le président : Au niveau du Bureau, nous n'avons pas reçu d'autres propositions. Nous allons donc passer au vote et nous ne ferons bien entendu qu'un seul vote.

(La séance est suspendue durant la distribution et la récolte des bulletins.)

Le président : Nous allons poursuivre notre ordre du jour.

7. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura

M. Michel Probst, président du Gouvernement : Comme le veut la pratique établie depuis plusieurs années maintenant, le rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura vous a été adressé il y a quelques jours. Il a également été présenté à la presse. Je ne vais donc pas vous en faire la lecture exhaustive mais en rappeler les points forts. J'en développerai trois en particulier :

- Le premier est lié au bilan de la collaboration interjurassienne

Le Gouvernement jurassien, le Conseil-exécutif bernois et l'AIJ ont ainsi pu établir un bilan de l'état de réalisation des dossiers relatifs aux collaborations interjurassiennes. Sur un total de vingt-six institutions communes inscrites sur la liste par les deux Gouvernements bernois et jurassien ainsi que six autres par l'AIJ, dix-sept ont abouti, six n'ont pas abouti et neuf sont toujours en cours. Bien que certaines institutions communes fonctionnent très bien, à l'exemple de la Fondation rurale interjurassienne, de l'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents ou de la Fondation Interjurassienne de la statistique, un certain nombre de dossiers importants sont toujours en suspens. On peut relever ceux de la Conférence régionale des hôpitaux, du Tribunal des mineurs, de l'Office des sports, de la promotion culturelle commune et en particulier de la création d'un Centre régional d'expression des arts de la scène.

Il n'est pas inutile de rappeler que la création d'institutions communes n'est pas une fin en soi. Les institutions communes représentent des instruments pour instaurer un

processus de dialogue et de partenariat sur des enjeux et des défis communs aux deux régions, en matière de développement économique, de transports, de culture, de santé ou de formation pour ne citer que quelques exemples.

Dans le cadre de son rapport intermédiaire no 4 concernant «les effets du partenariat direct découlant des institutions communes interjurassiennes et des effets du statut particulier du Jura bernois créé par la loi bernoise y relative du 13 septembre 2004», l'AIJ a relevé les limites du partenariat direct. A l'heure actuelle, dans les domaines clés comme ceux de la formation, de l'économie et du tourisme ainsi que de la culture et des sports, il n'y a toujours pas de véritable partenariat direct avec des institutions communes fonctionnelles. Le Gouvernement jurassien partage l'avis que cette collaboration interjurassienne est insuffisante et s'avère même impossible institutionnellement dans des domaines pourtant déterminants pour la région. Les raisons tiennent essentiellement à l'absence d'interlocuteur au bénéfice de prérogatives décisionnelles équivalentes dans le Jura bernois ou à une appréciation du Conseil-exécutif bernois réservée quant à l'opportunité de différencier les prestations dans le Jura bernois et l'ensemble du canton.

– Deuxième point fort : la remise du rapport final de l'AIJ sur l'avenir institutionnel de la région, le 4 mai à Moutier

Le Gouvernement jurassien estime que l'AIJ a délivré une étude sérieuse, fouillée et chiffrée de la situation existante au sein de la région interjurassienne, selon le mandat qui lui était confié par les deux cantons sous les auspices de la Confédération. Il constate que les deux délégations se sont prononcées positivement sur tous les rapports et documents, qui ont été acceptés à la majorité des deux délégations. Ce résultat est le fruit d'une approche pragmatique de dialogue et de respect mutuel allant jusqu'à accepter un rapport de minorité produit par cinq délégués.

Commencée en août 2006 et achevée en mai 2009, cette étude permet de disposer d'éléments objectifs et factuels, tant sur les plans institutionnel que financier, et ainsi de dépasser le niveau purement émotionnel qui a longtemps marqué les débats sur la Question jurassienne. Le Gouvernement relève que les deux approches – l'une plus identitaire, l'autre plus économique – ne s'excluent pas; au contraire, elles s'enrichissent mutuellement et permettent d'aborder la Question jurassienne en faisant appel tant au cœur qu'à la raison.

L'AIJ propose deux pistes distinctes, la création d'un nouveau canton composé de six communes et la piste dite du «statu quo+», sans en recommander l'une ou l'autre. On pourrait regretter a priori cette absence de recommandation. Toutefois, le rapport met clairement en évidence le fait que les deux pistes ne se situent pas au même niveau, tant dans leur nature que dans leurs effets. La piste de la création d'un nouveau canton constitue un paradigme de changement et d'innovation pour la région interjurassienne alors que celle dite du «statu quo+» signifie une amélioration de la situation actuelle. L'AIJ considère d'ailleurs elle-même que les effets à attendre du «statu quo+» seraient plus modestes que ceux à attendre de la création d'une nouvelle entité cantonale.

Il va de soi que la préférence du Gouvernement jurassien va à la piste de la création d'un nouveau canton. En effet, le canton du Jura n'a jamais caché sa volonté politique de reconstituer l'unité du Jura, qui apparaît comme la seule solution à même de régler la Question jurassienne. Cette

préférence s'explique également par le fait que la piste du «statu quo+» est une affaire purement organisationnelle et interne au canton de Berne et qu'elle comporte, selon l'AIJ, le risque d'éclatement du Jura bernois dans la mesure où Moutier pourrait rejoindre le canton du Jura. Il est bon de rappeler que tant le Rapport Widmer que l'Accord du 25 mars 1994 réservaient déjà un traitement particulier à la commune de Moutier «s'il s'avérait impossible de créer le futur canton».

Les études de l'AIJ montrent clairement les nombreux effets positifs de la constitution d'un nouveau canton. En cela, elles s'inscrivent dans la droite ligne du rapport Widmer, qui mettait déjà en évidence les bénéfices à attendre de la création d'une nouvelle entité composée du Jura et du Jura bernois, précisant toutefois que le processus prendrait du temps.

– Troisième point fort : la suite à donner au rapport de l'AIJ

Conformément au mandat du 7 septembre 2005 et à la loi «Un seul Jura», les deux Gouvernements doivent désormais se concerter, dans un délai de six mois, sur la suite à donner aux travaux de l'AIJ. Selon le Gouvernement jurassien, tous les éléments sont désormais en main des signataires de l'Accord du 25 mars 1994 pour se concerter, négocier et proposer un cadre offrant un dialogue serein sur le terrain.

La concertation avec Berne doit notamment permettre, dans une première phase, de décider de l'opportunité, des modalités et des délais du nouveau mandat de «séances d'information interactives» proposé par l'AIJ. Le Gouvernement jurassien y est favorable car il estime important que la population du Jura et du Jura bernois puisse avoir le meilleur niveau d'information possible sur un projet majeur pour son avenir. Il proposera toutefois de réduire le délai de dix-huit mois, préconisé par l'AIJ, afin d'assurer la cohérence du projet dans le temps.

Cette phase d'information publique n'a de sens que si elle s'inscrit dans la perspective d'un vote futur sur l'avenir institutionnel de la région. En effet, le rapport de l'AIJ ne saurait être une fin en soi mais bien le début d'un processus qui verra ensuite les deux cantons retenir et s'approprier un projet, éventuellement différent des propositions de l'AIJ, puis présenter à leur tour ce projet à la population du Jura et du Jura bernois, qui pourra alors se déterminer librement et dessiner les contours de l'avenir institutionnel de la région.

Les deux Gouvernements sont donc appelés à se concerter et à débattre également d'un tel vote et des modalités de celui-ci. Le processus et les outils juridiques doivent être arrêtés d'entente avec le Conseil-exécutif bernois, dans le respect du droit des deux cantons. Il n'appartient pas à ce stade au canton du Jura de déterminer les voies juridiques les plus adéquates de manière unilatérale. Le Gouvernement note simplement ici que le processus pourra nécessiter la conclusion d'un concordat, une révision constitutionnelle ou l'adoption d'additifs constitutionnels, en ayant par exemple comme objectif ou objet, dans un premier temps, l'élection d'une assemblée constituante.

Les deux Gouvernements devraient donc pouvoir se réunir à brève échéance pour initier le processus de concertation prévu d'un commun accord. A cette fin, le Gouvernement jurassien a proposé une rencontre au Conseil-exécutif bernois et celle-ci est d'ores et déjà inscrite à l'agenda, tout

comme une première séance tripartite réunissant les deux cantons et la Confédération.

En conclusion, la Question jurassienne a indéniablement fait du chemin depuis l'Accord cadre du 25 mars 1994 marquant l'institutionnalisation du dialogue entre les deux régions par la création de l'Assemblée interjurassienne.

Désormais, la balle est dans le camp des Gouvernements bernois et jurassien, qui doivent d'une part et dans l'immédiat étudier l'opportunité de donner à l'AIJ le mandat complémentaire demandé par elle et destiné à mettre sur pied des séances d'information interactives et, d'autre part et à plus long terme, formuler des propositions concernant l'avenir de la Question jurassienne et en particulier décider du principe et des modalités d'un vote populaire.

Le Gouvernement jurassien fait le pari que la question de l'avenir de la région intéresse également un nouveau public et qu'une votation populaire, trente-cinq ans après les premiers plébiscites, s'avère utile et nécessaire. Le rapport de l'AIJ mérite que le débat soit mené sereinement de part et d'autre dans le même esprit de dialogue que celui qui a régné au sein de l'AIJ durant ses travaux.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de la commission des affaires extérieures et de la réunification : Le rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura a été traité par notre commission au cours des séances des 29 mai et 15 juin, en présence de Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider.

Selon l'article 30, alinéa 2, du règlement du Parlement, «le rapport gouvernemental sur la reconstitution de l'unité du Jura est adressé au Parlement quinze jours avant le traitement de cet objet en séance plénière». Ce qui n'a pas été le cas pour le présent rapport ! Selon Madame la ministre, des circonstances particulières ont retardé l'envoi du rapport et elle veillera, à l'avenir, au respect des délais, même si le rapport doit parvenir aux députés avant la conférence de presse. Habités qu'ils sont aux embargos, ils ne feront pas exception au respect des règles de discrétion.

Sachant que ce rapport s'inspirait largement de celui de l'AIJ, nous nous attendions à recevoir un document volumineux. Il n'en a rien été, du moins pour ce qui est de la quantité d'informations.

Le rapport 2009 sur la reconstitution de l'unité du Jura est concis, précis et aborde tous les sujets essentiels, même les plus sensibles. Le Gouvernement a pris ses responsabilités dans la droite ligne de ses prises de position lors de la remise du rapport final de l'AIJ le 4 mai à Moutier. C'est ainsi qu'il confirme ses préférences et ses choix :

- pour la piste de l'entité cantonale nouvelle;
- le prolongement du dialogue institutionnel sur le terrain proposé par l'AIJ, consistant en séances interactives organisées par l'AIJ;
- le vote par le peuple;
- une charte interjurassienne;
- le renoncement, pour le moment, à une offre de partage telle que prévue dans la loi «Un seul Jura»;
- le débat d'abord entre les signataires de l'Accord du 25 mars 1994 plutôt qu'autour de l'idée de la création d'un super-canton de l'Arc jurassien.

Le Gouvernement insiste sur le rôle de médiation de la Confédération et sa neutralité dans ce dossier. A noter que le Gouvernement a utilisé un langage politiquement correct

sur ce point en n'émettant aucune critique sur l'attitude, lors de la conférence de presse du 4 mai, de Madame la conseillère fédérale Evelyne Widmer-Schlumpf. Quand bien même elle a outrepassé son rôle d'arbitre en donnant son avis personnel, minimisant les travaux de l'AIJ par ces mots : «A l'heure de la mondialisation...» ou en relativisant la question de l'avenir institutionnel du Jura : «Votre région, notre pays, notre planète connaissent des problèmes qui ont plus d'importance que le tracé d'une frontière cantonale. Et plus importants également que l'appartenance cantonale, la prospérité, la sérénité, la qualité de vie dans votre région sont prioritaires». Ou encore : «Je comprends l'agacement de ceux qui estiment que le Jura bernois est l'objet d'une pression, certes devenue plus amicale mais qui demeure perceptible. Mais je peux vous assurer : le mariage forcé, ou même suggéré avec trop d'insistance, n'est pas de nos mœurs.»

Evoquant le bilan de la collaboration interjurassienne, par ailleurs très factuel et s'inspirant du rapport intermédiaire no 4 de l'AIJ, qui relève les limites du partenariat direct, le Gouvernement partage l'avis que cette collaboration est insuffisante et s'avère même impossible institutionnellement dans des domaines pourtant déterminants pour la région.

Quant à l'idée de création d'un super-canton, même si elle paraît alléchante, elle ne s'inscrit pas dans l'agenda politique du moment. Il s'agit d'abord de se concentrer sur le débat entre les signataires de l'Accord du 25 mars 1994. Ce que notre commission partage.

Le premier grand défi qui attend le Gouvernement jurassien, c'est la concertation avec le Conseil-exécutif du canton de Berne sur la suite à donner à l'étude AIJ. C'est-à-dire décider de l'opportunité, des modalités et des délais des séances d'information proposées par l'AIJ ainsi que ceux du vote.

Comme le Gouvernement jurassien, nous souhaitons que le processus d'information publique non seulement ait lieu mais qu'il soit sanctionné par un vote futur sur l'avenir institutionnel de la région. A ce propos, notre commission s'est posé la question de savoir dans quelle mesure les institutions politiques devaient être associées aux séances d'information interactives organisées par l'AIJ. Elle en a conclu que, dans un premier temps, il appartenait à l'AIJ seule de conduire ces séances, les acteurs politiques ayant l'opportunité de participer activement aux débats. Cette phase n'est pas à considérer comme une campagne de votation mais d'information, d'écoute, d'échange et de dialogue.

Quant aux risques de débordements, au vu de ce qui s'est passé le 4 mai à Moutier, où les différents mouvements ont cohabité dans une même salle, sans incident aucun, nous sommes confiants sur la capacité des Jurassiennes et des Jurassiens, de part et d'autre de la frontière, de débattre sereinement de leur avenir.

Enfin, s'agissant du vote, même si le Gouvernement et notre commission y sommes favorables, c'est un élément politique sensible qui nécessitera sans doute une profonde réflexion avec le canton de Berne. Le fait de savoir comment et sur quoi l'on votera est quelque chose d'extrêmement compliqué, tant sur le plan politique que juridique.

Allons-nous voter sur un principe, intérêt sur la base des travaux de l'AIJ à constituer une nouvelle entité, ou voter sur la constitution d'une assemblée constituante ? Tout cela dans le respect des règles démocratiques.

Il ne s'agit donc pas de rallumer le feu, de donner l'espoir aux plus nostalgiques de revivre les années de braise mais tout simplement de donner envie d'avoir envie, notamment à notre jeunesse. Tout cela dans l'état d'esprit de la charte interjurassienne proposée par l'AIJ.

Mme Corinne Juillerat (PS), présidente de groupe : Le groupe parlementaire socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport gouvernemental sur la reconstitution du Jura.

Comme le Gouvernement, nous pensons que le rapport final de l'AIJ représente le fait marquant et l'outil nécessaire à la construction de l'avenir de la région jurassienne. Il contient les éléments objectifs pour convaincre de la nécessité de construire un avenir institutionnel commun à nos régions. Un travail énorme a été fourni par les membres de cette assemblée, ce dont nous les félicitons, et, par ce travail, une conviction et une envie nouvelles de résoudre enfin la Question jurassienne sont nées dans l'esprit de personnes qui n'y accordaient pas forcément d'importance il y a quelque temps encore.

Mais un bémol existe sur cette évolution des mentalités et de la réflexion autour du conflit interjurassien : le fait que l'AIJ n'ait pas ouvert ses débats au public tout au long de son travail a créé un décalage entre l'évolution de la réflexion au niveau politique et celle faite par la population du Jura et du Jura bernois.

C'est maintenant la difficile tâche qu'auront les Exécutifs jurassien et bernois et l'Assemblée interjurassienne pour communiquer et informer les partenaires de la société civile. Mais comment doit-on informer ? En expliquant et en présentant tous azimuts le rapport de l'AIJ ou en menant déjà une pré-campagne en vue d'un vote populaire qui devrait valider une option ou une autre ?

Quels rôles le Parlement, les politiques peuvent-ils jouer à ce stade de la procédure ? Ceci n'est pas définitivement clair pour nous mais, par contre, nous affirmons haut et fort la nécessité de l'arbitrage confédéral institué par l'Accord du 25 mars 1994 et peut-être un peu minimisé par l'attitude équivoque de Mme Widmer-Schlumpf lors de la publication du rapport de l'AIJ.

Car la préférence du groupe parlementaire socialiste va sans conteste possible à la solution préconisant la création d'un canton à six communes et nous déplorons tout de même que cette option n'ait pas été clairement recommandée par l'AIJ elle-même.

Il est par contre illusoire, peut-être même dangereux, de se voiler la face sur les motivations qui feront se rallier la majorité de la population à cette position. Qui voudra tenter l'aventure d'un nouveau canton à six communes et pour quelles raisons ?

La proportion de la population qui a pour motivation principale le patriotisme et l'Histoire du Jura pour s'investir dans ce projet d'avenir est, selon nous, en baisse constante depuis plusieurs années. Les jeunes générations, mais aussi une bonne partie de la population démobilisée à la cause jurassienne, doivent être séduites par un projet audacieux et porteur de leurs aspirations culturelles, sociales ou économiques.

Un canton à six communes est un projet ambitieux et novateur, qui pourrait répondre aussi bien à ces attentes

qu'à celles des personnes qui patientent depuis si longtemps pour voir reconstruite l'Unité du Jura.

L'idée, récemment ressortie, d'un supercanton avec Neuchâtel est bien séduisante si l'on pense grande région mais ce débat et ce processus, s'ils devaient avoir lieu, ne doivent pas occulter maintenant la question que devait éclaircir l'AIJ, à savoir résoudre institutionnellement le conflit interjurassien.

Le groupe parlementaire socialiste fait donc confiance au Gouvernement pour mener au mieux la gestion du processus décidé en 1994 déjà et qui devrait bientôt s'achever.

Cet achèvement, nous le souhaitons de tout cœur, s'appellera réunification pour les uns, peut-être création d'un nouveau canton à six communes pour les autres mais, en tous les cas, l'aventure sera belle à n'en pas douter.

M. Pascal Prince (PCSI) : Le groupe PCSI apprécie la qualité et l'exhaustivité du rapport gouvernemental, particulièrement la volonté d'avancer vers un dénouement rapide et démocratique de la Question jurassienne, qui transparaît en filigrane du rapport gouvernemental. Nous partageons les points de vue sur les enjeux que le Gouvernement a mis en exergue et nous sommes enthousiastes concernant l'action gouvernementale alliant pragmatisme et conviction. Nous nous concentrerons donc uniquement, dans notre message, sur les nuances et les désirs du groupe PCSI à propos de l'évolution du cadre institutionnel dans lequel le peuple jurassien pourra le mieux s'épanouir.

Le rapport 2009 sur la reconstitution de l'unité jurassienne devait être celui de l'aboutissement d'une longue, très longue procédure entamée au lendemain du plébiscite de 1974 et que l'Assemblée interjurassienne aurait finalisée. L'AIJ a rendu son rapport final extrêmement intéressant et techniquement incontestable. Mais en évitant de se déterminer aussi clairement que celui de la commission Widmer qui créa alors l'AIJ, elle nous semble avoir manqué de peu sa cible.

Le groupe PCSI est surpris, et surtout un brin déçu, de ce dénouement. Cette situation crée un malaise. Les bénéfices qu'une réunification apporterait sont si évidents, si bien étayés et si nombreux par rapport aux autres options qu'il est difficile de croire qu'on provoquerait une injustice en prétendant que la solution d'une nouvelle entité jurassienne n'est pas LA solution à la Question jurassienne. La poursuite, sous une autre forme, de la discussion sur l'avenir des Juras, par l'entremise de conférences publiques dirigées par l'AIJ, amène aussi d'autres questions. Comment seront développées les pistes, par qui et dans quelle mesure le Gouvernement jurassien y sera-t-il associé, entres autres ?

Certes, le dialogue a de nombreuses vertus mais nous constatons aussi qu'une certaine lassitude, voire même un désintérêt croissant de la part des populations concernées, menacent finalement le processus de réconciliation lui-même. Ainsi, dans le Jura-République, des questions sur l'utilité d'un nouvel Etat à six communes-districts apparaissent, notamment chez les personnes qui n'ont pas connu le Jura des sept districts sous juridiction bernoise. S'il faut laisser du temps au temps, à un certain point, le temps peut aussi nuire à l'évolution positive de ce processus de réconciliation.

L'attentisme et la neutralité maladroite de la part de la Confédération nous interpellent sérieusement. Madame la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf estime qu'il existe des

problèmes plus graves sur notre planète. Même si nous partageons son avis sur ce point, il n'y a aucune raison de ne pas s'occuper aussi d'un problème qui, pour nous, est fondamental. L'inaction répétée de la Confédération, notamment au soir du 23 juin 1974 où elle aurait dû imposer un moratoire et instaurer une médiation plus active en faveur de l'unité du peuple jurassien, n'est plus correcte. Refuser d'exiger un mariage est une attitude certes prudente mais malsaine dans le cas présent. La réunion du Jura à Berne était bien un mariage forcé ! Si la Confédération n'aide pas les Jurassiens et les Bernois à s'accorder sur un nouveau plébiscite pour un projet de nouvel Etat jurassien et qui pourrait être celui de l'AIJ, quelle est donc cette démocratie unique dont elle se targue d'être dépositaire ?

Nous ne connaissons aucune raison insurmontable qui empêcherait les Jurassiens de pouvoir revoter comme l'ont fait, à de nombreuses reprises d'ailleurs, les Laufonnais ou les habitants de Vellerat. Malheureusement, sans une certaine pression de la Confédération, le Gouvernement bernois ne semble pas être pressé ni forcément coopératif, à l'image de la consultation interne proposée au sujet du rapport de l'AIJ et introduite sans en informer du tout le Gouvernement «partenaire» jurassien...

Le PCSI attend davantage de courage et de cohérence de la part de cet arbitre qu'est la Confédération. Son attitude trop passive n'aidera pas à la résolution du conflit mais favorisera les extrémismes. Car le projet soumis par l'AIJ reprend, dans les grandes lignes, une proposition que la municipalité de Moutier avait faite en 1989 déjà. Où est le progrès si l'on ne s'engage pas enfin vers une consultation populaire ?

Le groupe PCSI comprend qu'il ne faut pas brusquer les démarches en cours pour maintenir une certaine sérénité dans le débat. Par exemple, n'entrons pas dans une dynamique unilatérale en appliquant de manière zélée la loi «Un seul Jura» puisque l'on constate l'évolution très positive des antagonistes, qui échangent désormais les arguments et non plus les coups. Aussi, trente-cinq ans après l'accession à l'indépendance jurassienne, la réalité parle en faveur de la création du Jura et il a démontré sa viabilité, tant politique qu'économique. La situation a bien changé et nous pensons que reporter indéfiniment une consultation populaire à cause du risque de résurgence de violences politiques est exagéré ou procède de la volonté de maintenir le statu quo.

Aussi, le groupe PCSI encourage le Gouvernement jurassien à se montrer intransigent sur le besoin de consulter enfin la population. Les conférences prévues par l'AIJ doivent être mises sur pied sans tarder afin de modifier, si nécessaire, le projet de l'AIJ en vue de donner un maximum de chance à la réalisation de l'unité jurassienne pour laquelle notre Etat a été créé, pour mémoire. Les questions sont nombreuses et le PCSI ne ménagera pas non plus sa peine pour participer activement aux discussions et aux débats sur l'avenir institutionnel du Jura. Il espère d'ailleurs aussi voir le Gouvernement jurassien engager des discussions avec les partis et les mouvements politiques actifs dans le Jura afin de définir et de coordonner une ligne politique de large consensus en faveur de la future entité.

Le groupe PCSI prend également le pari de l'utilité et de l'intérêt, pour les populations du Nord et du Sud, à pouvoir refonder l'unité jurassienne sur de nouvelles bases. Le PCSI se réjouit par avance de pouvoir bientôt voter tant avec le

cœur qu'avec la raison en faveur de cette nouvelle entité jurassienne !

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : Vous avouerez qu'il n'est pas très fréquent que l'UDC monte à la tribune pour parler de la reconstitution de l'unité du Jura. Aujourd'hui, les choses sont quelque peu différentes puisque nous avons un rapport, je dirais deux rapports comme dans toute démocratie qui se respecte, nous avons un rapport de majorité, un rapport de minorité, qui devraient aboutir, à ce qu'on en sait, à un vote.

Est-ce que vous pouvez me dire, mes chers collègues, si le fait de changer en quelque sorte, de passer de Delémont à Moutier pour une capitale, d'avoir un canton à six communes, d'avoir un seul cercle électoral pour nommer les députés – ceci étant cocasse puisque, à deux reprises, notre Parlement a décidé de ne pas donner suite à un seul cercle électoral – est-ce que vous pouvez me dire que ce sera suffisant pour que nos collègues du Jura bernois acceptent ? Nous n'en sommes, à ce stade, pas certains.

Voyez-vous, lorsqu'on veut partager quelque chose, il faut tout partager et en commençant par l'institution qui est la plus démocratique, c'est-à-dire ce Parlement. Parce que, manifestement, si nous avons un seul cercle électoral, le Jura bernois sera encore plus minorisé qu'il ne l'est. Ils ne veulent pas être, il faut bien le comprendre, majorisés par le Nord.

Et c'est pour cette raison-là qu'il nous faut un Parlement avec deux chambres, une représentant le Jura actuel et une autre représentant le Jura bernois, et que toutes les lois, les budgets, les arrêtés passent incontestablement par ces deux chambres. C'est probablement, je dirais, ce n'est pas le seul chemin mais probablement l'un des chemins qui nous permettra d'arriver à un consensus parce que nous avons bien peur que, si nous devons voter sur ce qu'on appelle le rapport de majorité, on n'ait pas de majorité dans le Jura-Sud. Et si nous n'avons rien proposé à notre délégué à l'AIJ, c'est parce qu'il fallait tout simplement les laisser travailler dans la sérénité. Maintenant, nous le ferons parce que nous avons encore du temps devant nous.

Mme Marcelle Lüchinger (PLR) : Je me permets de faire un petit retour en arrière de trente-cinq ans environ et avec un grand plaisir que vous partagerez avec moi, j'en suis sûre. Ceci pour qu'on se rappelle bien que notre cher canton du Jura a vu le jour le 23 juin 1974, date à laquelle le peuple jurassien des sept districts a été consulté et s'est exprimé majoritairement en faveur de la création d'un nouveau canton. Événement que toutes les Jurassiennes et tous les Jurassiens aiment à fêter chaque 23 juin. Et oui, c'était hier !

Les trois districts du Sud du Jura (Moutier, Courtelary et La Neuveville), en application de la procédure plébiscitaire, optent pour leur maintien dans le canton de Berne en 1975. C'était leur volonté à l'époque et nous la respectons toutes et tous.

Le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura ont donné à l'AIJ le mandat d'effectuer l'étude pour une nouvelle entité politique de type cantonal à six districts, en transmettant ensuite un rapport.

Le rapport final de l'AIJ a été remis le 4 mai 2009. Le groupe PLR reconnaît le grand travail fourni par l'AIJ et re-

mercie tous ses membres et les encourage vivement à poursuivre leurs démarches.

Le groupe PLR tient ici à rappeler l'importante différence des deux pistes dans leur portée, comme le mentionne très bien le rapport de l'AIJ.

La première consiste à créer un nouveau canton à six communes en repensant entièrement toute son architecture institutionnelle et administrative. Pourvu de structures modernes et efficaces selon le modèle de l'AIJ, un nouveau canton à six communes est, de l'avis des experts mandatés, financièrement viable et même avantageux. Au final, le budget global canton-communes montre un excédent de 116 millions de francs, qui permet une première réduction d'impôts pour un montant de 50 millions de francs, avec un solde positif de 66 millions de francs. La concrétisation de cette vision réclame une volonté politique forte. Elle ouvrirait un nouvel horizon pour la région interjurassienne et le groupe PLR partage, dans sa grande majorité, cet avis. Mais ceci sera aussi également accompagné d'un lot important de risques non négligeables. Certaines propositions sont peu populaires et pourraient faire trébucher tout le concept, risques propres à l'acceptation politique du projet. Et, ces risques, nous sommes prêts à les prendre tous ensemble.

La piste du «statu quo+» s'inscrit, quant à elle, dans la situation institutionnelle existante, dont elle vise l'amélioration. Par rapport au nouveau canton, elle est diluée dans ses effets.

Dans un dossier aussi délicat que celui-ci, le groupe PLR se positionne en tant qu'architecte d'un nouveau canton à six communes et veut contribuer à l'élaboration de ce projet d'avenir commun des Jurassiennes et des Jurassiens du Sud et du Nord. Et, comme l'AIJ, nous pensons que la véritable solution de la Question jurassienne réside justement dans le processus du dialogue interjurassien, au terme duquel les populations devront avoir la possibilité de pouvoir s'exprimer, ainsi que le prévoit tout processus démocratique.

Concernant l'idée ressortie dans la presse d'un canton de l'Arc jurassien, le groupe PLR estime que c'est une piste intéressante, porteuse d'avenir et à creuser mais qui n'est, aujourd'hui, pas encore d'actualité. Cette idée a d'ailleurs aussi été relevée par l'AIJ.

Le groupe PLR souhaite ardemment que le Gouvernement jurassien s'impliquera dans l'information à la population, comme il le prévoit d'ailleurs, et, ce, le plus rapidement possible. Le groupe PLR encourage vivement le Parlement à montrer des signes clairs d'ouverture en faveur de l'unité du Jura. Ensemble, nous serons plus forts et vive le Jura !

M. Rémy Meury (CS-POP) : Le Gouvernement, dans son rapport, retient la piste d'une nouvelle entité à six communes et rejette l'idée d'un «statu quo+» pour la partie méridionale du Jura puisqu'elle ne concerne pas, en fait, le canton du Jura. C'est le moins que l'on pouvait attendre.

L'année passée déjà, nous nous étions prononcés sur les options que l'AIJ allait présenter dans son rapport. Nous n'avons pas changé d'avis. Considérée par beaucoup comme étant une approche novatrice de la Question jurassienne, la création d'une entité à six communes ne nous satisfait pas vraiment, surtout le contenu qu'on lui donne. Les aspects financiers, les réalités dans ce domaine dans le Jura et dans le canton de Berne constituent l'ossature du projet de l'AIJ.

L'identité culturelle jurassienne, le mouvement populaire historique qui a mené à la création d'un Etat autonome amputé d'une partie importante de son territoire, la notion de peuple jurassien et sa communauté de destin sont des notions secondaires, voire absentes, dans le rapport de l'AIJ. Et l'on ne parle même pas de la notion de réunification, terme qui semble être devenu vulgaire.

L'AIJ, institution politique rappelons-le, a rendu un rapport exclusivement économique. Les objectifs sont à la mode : il faut réduire l'importance du politique et les prestations fournies par les collectivités à travers les services publics qu'elles mettent en place. On souhaite la mise en place d'un service minimum. Le pouvoir politique doit être mis entre les mains d'un nombre restreint d'élus et, par conséquent, vous le savez bien, de citoyens véritablement éligibles.

L'étude de l'AIJ n'indique pas, dans son rapport, les prestations publiques qu'une entité à six districts (ou six communes) devrait assurer pour s'illustrer par rapport à d'autres cantons et devenir ainsi une région attrayante. Non, on indique d'emblée qu'il y a par exemple trop de fonctionnaires et qu'il faut en réduire le nombre parce que la philosophie économique prédominante, aujourd'hui, l'exige. Pourtant, c'est bien là que l'attractivité d'un seul Jura peut résider, dans les prestations novatrices qu'il pourrait fournir. Le Gouvernement estime que nous ne couperons pas à une nouvelle consultation populaire. Or, pour que le résultat de cette consultation soit favorable à ce que nous souhaitons, la création d'un canton allant de Boncourt à La Neuveville, il faut tenir compte d'une nouvelle réalité. Une part importante de la population n'a jamais eu à se prononcer sur la création d'un canton. Cette réalité peut expliquer et justifier que les idéaux, dont je parlais tout à l'heure, qui présidaient à la lutte visant à la création d'un Etat souverain ne soient pas abordés ou mis en évidence dans le rapport de l'AIJ.

Mais si l'on veut donner envie à la population jurassienne, des deux côtés de la Roche St-Jean, de créer une nouvelle entité, il faut que cette entité envisagée ait des atouts que le service minimum, en termes de prestations, prôné par l'AIJ ne possède pas.

L'abandon de l'initiative «Un seul Jura» ne nous satisfait pas non plus car c'est bien de cela qu'il s'agit. Le partage de souveraineté à l'intention de la partie méridionale ne constitue aucunement une ingérence dans les affaires bernoises ou une tentative d'annexion du Jura-Sud. Nous aimerions que le Jura réfléchisse désormais au contenu de cette offre de partage de souveraineté.

La création d'un canton de l'Arc jurassien ne doit pas être évacuée non plus, comme le Gouvernement le fait dans son rapport. Elle doit être considérée comme une étape ultérieure, qui ne manque pas d'intérêt d'ailleurs. Une étape à laquelle une nouvelle entité jurassienne pourra s'intéresser rapidement après sa création.

Nous n'adhérons absolument pas aux conclusions de l'AIJ, et tant pis pour les crispations de certains. Nous attendons l'ouverture du débat sur l'offre de partage de souveraineté, comme le veut la loi «Un seul Jura» qui reste notre seule référence dans la perspective de la réunification (nous osons encore utiliser le terme). La constituante qui devra se mettre en place pourra s'appuyer sur une déclaration politique forte du seul Etat aujourd'hui souverain, le nôtre, le Jura.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Le groupe PDC a pris connaissance du rapport du Gouvernement et partage, pour l'essentiel, ses conclusions. Il relève les points positifs suivants :

- l'ouverture du dialogue avec la population par l'organisation de séances d'information interactives;
- la volonté d'organiser un vote populaire;
- un délai raisonnable pour traiter sereinement les travaux de l'Assemblée interjurassienne;
- la prise de position du Gouvernement, qui assume pleinement ses responsabilités en formulant notamment sa préférence pour un Jura à six communes;
- la mise en place d'une charte interjurassienne, qui devra favoriser les futurs débats, ainsi que le respect mutuel des différents partenaires.

D'une part, la prise en compte de l'étude effectuée par l'AIJ sur les tenants et aboutissants d'un canton unique démontre bien que, des deux côtés de la Roche St-Jean, chacun serait gagnant.

D'autre part, les prestations destinées au Jura bernois sont supérieures aux prélèvements, dans cette même région, d'un montant de 69,3 millions de francs. Ce qui peut apparaître comme un avantage pour le Jura bernois ne l'est pas pour le canton de Berne, qui doit se justifier auprès des autres contribuables et, au final, pourrait avoir des velléités de lâcher son protégé.

Mais soyons prudents, nous savons tous que ce sont uniquement les citoyens habitant nos deux régions qui pourront s'exprimer à l'urne. Il faudra surtout être très convaincant avec des arguments percutants, même s'il est indéniable que nous serons plus performants ensemble !

Il y a trente ans, c'était le cœur qui parlait. Aujourd'hui, avec la situation économique que nous connaissons tous, c'est la raison qui dicte nos décisions.

Il faut profiter de la récente publication du rapport de l'AIJ pour dérouler au plus vite les phases préconisées dans le rapport : les séances d'informations, puis le vote dont les modalités restent à décider.

Sachons également être attentifs aux mouvements de rapprochement en vue de fusions de communes, qui démontrent bien les besoins actuels et l'ouverture d'esprit qui se fait chez tout un chacun. Cette tendance se retrouve de chaque côté de la frontière cantonale et n'est pas l'apanage de notre République.

Malgré les propos équivoques de la conseillère fédérale, Mme Eveline Widmer-Schlumpf, la médiation de la Confédération est cruciale pour ces prochains mois. L'impératif constitutionnel ne laisse pas le choix et nécessitera son implication pour faire avancer la cause.

Nous avons pris connaissance que la commission parlementaire est également favorable à ce rapport. Nous espérons que toutes ces bonnes volontés se retrouvent également dans les démarches tripartites que nous souhaitons voir déboucher sur des bases solides pour un avenir prometteur ensemble !

Quant à la remarque émise par notre collègue UDC à cette tribune, elle mérite peut-être d'être étudiée.

M. Pierre-André Comte (PS) : Le Gouvernement s'inscrit dans la continuité. Son rapport confirme un idéal et con-

forte une volonté. De ce point de vue, il satisfait à notre attente.

Quel que soit le commentaire qu'on puisse en faire, les conclusions de l'AIJ militent en faveur de la reconstitution de l'unité du Jura. En réalité, l'institution ne dit rien d'autre que nous ne savions déjà. Avant elle, la commission consultative fédérale avait établi un constat identique : seule l'édification d'un canton nouveau, formé des six districts de langue française, est apte à régler définitivement «le conflit jurassien», pour reprendre les termes de l'Accord du 25 mars 1994.

La nouveauté, Mesdames et Messieurs, est qu'une assemblée dite représentative des deux parties du Jura est majoritairement d'accord sur la perspective offerte aux six districts francophones : leur unité est un atout irrécusable, leur division un handicap incontestable. Seule une minorité réactionnaire s'élève contre cette évidence, ce qui laisse augurer, dans le Jura méridional, d'une évolution positive du corps électoral quant au futur économique et politique de la région.

Je voudrais m'arrêter, Monsieur le député Rottet, sur ce que vous venez de dire. Je prends note que le groupe UDC du Parlement s'apprête à faire des propositions. Je lui signale au passage aussi que le fait de prévoir deux chambres me paraît être complètement contraire aux normes constitutionnelles et, d'ici à ce que ces propositions arrivent, que vous modérez l'ardeur pro-bernoise de votre représentant du canton du Jura à l'Assemblée interjurassienne !

Dans son rapport, le Gouvernement souligne les limites du partenariat direct, déplore l'absence d'interlocuteur valable dans ses relations interjurassiennes, synthétise les aspects économique et identitaire du projet de fusion, évoque le moment où le partage de souveraineté sera remis entre les mains des citoyens, réaffirme que l'unité du Jura est la seule solution à même de régler la Question jurassienne, appelle à une nouvelle appropriation de cette question par les populations. Tous ces éléments fondent notre approbation.

De son côté, le canton de Berne semble tenter une manœuvre dilatoire. A l'étonnement légitime du Gouvernement jurassien, le voilà qui entend organiser une procédure de consultation interne, dont on sait par avance qu'elle servira exclusivement ses intérêts. Ce ne serait pas la première fois que le Gouvernement bernois s'extirpe des accords passés par l'effet d'une entourloupe.

De même, on doit aujourd'hui déplorer les propos inconvenants et contraires à son devoir de neutralité de Madame la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf le 4 mai à Moutier. La Question jurassienne est une question suisse et il est déjà temps de dire à la représentante du Conseil fédéral que, si elle a le droit de revendiquer sa méconnaissance profonde du dossier, elle n'a pas celui de persister dans l'aveuglement qui en fonde la raison.

Vous comprendrez bien, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, que, dans le contexte actuel, nous nous intéressons particulièrement au sort fait à la loi «Un seul Jura». Nous comprenons qu'actuellement (je souligne «actuellement») il n'y ait pas lieu d'entrer dans une offre dynamique d'offre unilatérale de partage de souveraineté, comme nous comprenons qu'en l'état, le Gouvernement jurassien juge opportun de privilégier la voie bilatérale plutôt que de recourir à la loi. Cela montre la loyauté de l'Etat jurassien face aux accords signés. Mais je rappelle que la loi

«Un seul Jura» résulte d'une décision du Parlement et il va de soi que son application dépend de sa propre volonté. Je ne doute pas que, le cas échéant, Gouvernement et Parlement se mettront d'accord pour en déclencher un déploiement efficace dans un sens qui réponde à la prévention notamment formulée par Monsieur le député Meury.

De cette loyauté, le canton de Berne n'est pas coutumier. On l'a vu lors du sabordage du Rapport Widmer ou lors de l'enterrement de la Résolution 44 de l'AIJ. Il faudra dès lors que nous soyons vigilants et que notre soutien au Gouvernement le renforce dans ses démarches futures, sachant que le statu quo «+», «-» ou «=» est inacceptable !

Si le Gouvernement évoque les idées d'associer Bienne au processus ou de créer un grand canton Arc, il les subordonne à la séparation préalable du Jura-Sud d'avec le canton de Berne. Il a parfaitement raison. J'ajoute que les «nouvelles pistes» qui fleurissent çà et là génèrent d'inutiles confusions et constituent une dénégation des efforts fournis par l'Assemblée interjurassienne dans l'accomplissement de son mandat. Il nous intéresse de réunir le Jura sous un même toit institutionnel, non de le disperser aux quatre vents d'un montage régional hors de propos.

Mesdames et Messieurs, le Gouvernement fournit un rapport dans lequel le pragmatisme n'est pas consacré comme recours ultime et l'idéologie n'est pas sacrifiée en dernier ressort. Saluons cet équilibre. Je voudrais au passage faire un appel aux groupes parlementaires et leur demander, s'il vous plaît, de ne pas tomber dans la sinistrose. Nous avons, dans notre histoire, connu des passages à vide et ces derniers ont été immédiatement suivis de sursauts de la part du peuple jurassien et notamment aussi de ses autorités. Donc, je crois que l'espoir doit être absolument clair dans notre esprit.

La reconstitution de l'unité du Jura, la perspective de la construction d'une nouvelle entité politique adaptée à son temps, celle d'un développement économique harmonisé et dynamique par sa cohérence, enfin celle d'une société jurassienne qui éprouve l'avantage et la satisfaction d'exercer sur elle-même la souveraineté qui en conforte l'appartenance culturelle commune, tout cela n'est pas dérisoire. Tout cela est projet concret, légitime, réaliste, qui mérite que nous lui consacrons toutes nos forces. Nous serons aux côtés du Gouvernement pour cela.

M. Christian Vaquin, observateur de Moutier : Le 35^e anniversaire du plébiscite d'autodétermination du 23 juin 1974 et le 30^e anniversaire de l'entrée en souveraineté de l'Etat jurassien coïncident avec un renouveau de la Question jurassienne. D'aucuns parlent de tournant, d'autres de moment charnière. Les semaines et les mois à venir nous montreront réellement quel sera l'impact provoqué par les conclusions de l'Assemblée interjurassienne.

Une chose paraît toutefois d'ores et déjà certaine : ceux qui espéraient voir la Question jurassienne disparaître du calendrier politique en sont pour leurs frais. Non seulement elle n'est pas résolue à ce jour, mais encore elle s'impose toujours comme une question éminemment suisse. Le statu quo ne constitue pas une solution d'avenir. Le règlement de la Question jurassienne réside dans la création d'un nouveau canton. C'est notre conviction, étayée désormais par une étude scientifique. Le cœur et la raison y trouvent leur compte.

A contrario, force est de constater que le renforcement de l'actuel statut particulier du Jura-Sud relève du leurre. Je souhaite à ce sujet attirer votre attention sur la récente décision du Grand Conseil, imposant le modèle alémanique de la justice des mineurs aux districts francophones qui souhaitaient, eux, pouvoir conserver l'organisation prévalant partout ailleurs en Romandie. C'est le tout dernier exemple en date illustrant les limites du statu quo, voire amélioré. La démonstration de ces limites est faite.

C'est le même statu quo d'ailleurs qui empêche le développement de la collaboration interjurassienne. Le Gouvernement, dans son rapport, reconnaît à juste titre que l'actuel «Conseil du Jura bernois» ne saurait constituer son alter ego car il ne bénéficie pas «des prérogatives décisionnelles équivalentes».

Nous saluons les conclusions de l'Assemblée interjurassienne de façon générale. Toutefois, dans la foulée, nous devons de regretter que ses délégués n'aient pas opté pour une solution claire. La situation embrumée née des conclusions présentées le 4 mai ne tient pas à la nature du mandat confié à cette assemblée, comme on l'entend parfois, mais bien à des susceptibilités internes sans rapport avec les solutions à trouver.

Le mandat confié à l'AIJ ne consistait pas à définir quelles sont les solutions qui sont agréées par ses membres mais bien quelles sont les solutions les meilleures pour les populations concernées. Il faut bien reconnaître qu'à cet égard, l'Assemblée a quelque peu dévié du mandat qui lui a été confié.

Toujours pour les mêmes raisons de susceptibilités internes, auxquelles se sont ajoutées quelques interventions occultes des autorités cantonales bernoises, et alors qu'elle s'apprêtait à clairement poser le principe d'une consultation populaire permettant aux gens de ce pays de se prononcer librement sur leur avenir constitutionnel, l'AIJ a reculé, se calfeutrant dans une posture toute de frilosité.

Toute la question est désormais de savoir si le canton de Berne aura l'intelligence de régler le problème par les urnes ou alors s'il prendra le risque d'empêcher les citoyens de s'exprimer. Le risque ne réside pas dans la résurgence hypothétique de situations conflictuelles graves – les réactions de l'après 4 mai ont d'ailleurs montré que les Jurassiens sont tout à fait en mesure de débattre sereinement et de façon responsable – mais le risque réside bien dans le fait de priver les citoyens de l'usage de leur droit démocratique fondamental.

Il est d'ailleurs ici paradoxal de voir ceux-là mêmes, qui n'ont de cesse de se référer à la volonté populaire, empêcher qu'elle s'exprime souverainement. L'exigence de l'organisation d'un vote justifie d'ailleurs pleinement la tenue des séances d'information interactives préconisées par l'Assemblée interjurassienne. En effet, sans la perspective d'une telle consultation, ces séances d'information ressembleraient à un exercice alibi auquel il n'y aurait pas lieu de prêter la main.

Mesdames et Messieurs les Députés, les autorités de la ville de Moutier ont toujours joué le jeu et se sont engagées positivement dans le processus, soutenant les travaux de l'Assemblée interjurassienne, évitant de faire pression. Ce rôle d'intercession positive a d'ailleurs été reconnu par l'octroi du statut de capitale du nouvel Etat à construire, dans l'un des deux projets retenus.

Dans son rapport, l'Assemblée interjurassienne reconnaît explicitement comme *ultima ratio* la voie communaliste, pour Moutier ou pour d'autres communes du Jura méridional. Ne parle-t-elle pas, en effet, du risque d'éclatement des districts méridionaux si le *statu quo* amélioré devait s'imposer ?

A court terme, le risque est grand de voir les autorités cantonales bernoises tentées de jouer la montre. Leurs manœuvres récentes en apportent l'illustration. C'est fort de cette grille de lecture qu'il s'agit d'interpréter les récentes déclarations du maire de Moutier laissant entendre que la ville s'exprimera sur son avenir politique. Vous l'avez lu, la date énoncée – celle du 9 septembre 2015 – repose sur deux considérations : d'une part, elle coïncide avec le 40^e anniversaire du dernier plébiscite gigogne organisé en 1975; d'autre part, c'est l'année de consultation qu'avait précisément retenue l'Assemblée interjurassienne avant qu'elle se ravise sous les pressions que l'on sait.

Nous avons accueilli de façon très positive le rapport 2009 relatif à la reconstitution de l'unité du Jura et apportons notre soutien au Gouvernement dans la phase difficile qui s'ouvre.

Nous prenons acte et comprenons qu'en l'état, les discussions bilatérales doivent être privilégiées. Il s'agit en effet de ne pas galvauder les chances réelles qui s'offrent à nous de construire la Maison jurassienne. Tout en sachant que, quoi qu'il arrive par la suite dans l'avenir, l'atout que constitue l'application de la loi «Un seul Jura» et de l'offre de partage de souveraineté demeure intacte.

M. Clovis Brahier (PS) : Je suis de la nouvelle génération, un représentant de la jeunesse jurassienne, celle pour qui vous portiez vos espoirs au lendemain d'un plébiscite qui a séparé notre identité de Jurassien. Vous disiez de nous que nous serions la génération de la réunion des deux Juras, en disant qu'il fallait attendre une ou deux générations. Et bien nous y voilà.

Faisons un constat alors puisque ce rapport de l'AIJ nous le permet. Depuis ces plébiscites, bien des choses ont changé et bien des «progrès» ont été accomplis. Bienvenue dans l'ultralibéralisme triomphant, l'ère du téléphone portable et de la surveillance électronique, l'ère de la privatisation des services publics, l'ère de l'économie au-dessus de la politique, une nouvelle ère pour la stigmatisation identitaire, l'ère des fusions économiques. Le rapport de l'AIJ et le rapport gouvernemental nous parlent de cela.

Comment le prendre alors ? Moi qui suis profondément touché par mon identité jurassienne et qui la défends, au risque de devenir lourd lors de tous mes voyages à l'extérieur du Canton. Moi qui fais partie de cette jeunesse qui veut tout et qui a besoin de ressources pour cela. Car la principale carence de cette jeunesse reste l'argent et les possibilités que ce dernier apporte.

Certaines personnes plus âgées, qui écumant le front du combat jurassien, nous parlent d'un conflit historique et identitaire. Dans ces termes, si je veux rester franc avec mes idées de «con naissant, de con innocent, de jeune con» comme l'aurait dit Georges Brassens, je parlerais alors de conflit préhistorique et je dirais que mon identité jurassienne est aujourd'hui comblée et assumée. Je fais partie de la jeunesse privilégiée par vos combats passés et qui est incons-

ciente de cela. En effet, le plus d'identité sépare, le plus d'économie unit.

Concernant le rapport de l'AIJ, la problématique de ce temps et de cette jeunesse a changé. L'identité jurassienne, comme j'ai essayé de vous le dire en préambule, n'est plus qu'un tas de cendres venant des années de braise, que nous nous complaisions à citer lors de nos interlocutions identitaires à l'extérieur de nos frontières.

Dans le rapport de l'AIJ, il y a la solution du «*statu quo*». Sachant ce que veut dire «*statu quo*», il m'intéresse de savoir ce que veut dire le «+». Plus d'interjurassien : lorsque l'on voit l'état des projets adjectivés ainsi mis sur la table actuellement, permettez-moi d'en douter un peu. Par ailleurs, il y a des exemples dans ces institutions interjurassiennes tout de même. J'en citerai une – qui est de loin la meilleure selon moi – celle de l'Ecole secondaire de la Courtine où des élèves des deux cantons interagissent ensemble depuis toujours et créent des liens entre eux au-delà des stigmatisations dont je parle actuellement. Le «vivre ensemble» apporte bien des surprises et des sentiments en tous genres. Comme je suis un ancien élève de cette école, j'ai vécu cette expérience sans la considérer ainsi, ce qui m'a apporté beaucoup. Ce «*statu quo*» est, pour moi, une solution plus transitoire. En effet, le Sud qui reste majoritairement pro-bernois ou indécis face à une telle problématique n'est pas prêt à s'unir avec le Nord. Donc, que faire ? Gardons les pieds sur terre tout de même. Cette situation, je la regrette mais je suis obligé de la prendre en compte. Donc, selon moi, nous devons essayer de pluraliser des synergies entre ces deux entités avant d'en arriver à quoi que ce soit.

N'allons pas trop vite en besogne car, attention, nous risquons de devoir tout recommencer si nous allons trop vite. Qui plus est, ce rapport et ses solutions n'ont pas été faits par l'opération du Saint-Esprit. Mais, depuis 1994, nous avançons péniblement vers ce pas important de la Question jurassienne. Certains ont déjà oublié que cette fusion prend du temps, surtout en ce moment, car nous ne sommes plus en 1947, à l'heure du réveil du peuple jurassien. Par là, j'aimerais avertir qu'à notre époque, tout nouveau projet politique n'embrase plus les foules et tout vieux projet traîne un lourd passé inclus justement par les fougues qu'il a engendrées.

Mais, à trop être dans un problème, on en devient ce problème. C'est pourquoi je crois qu'il nous faut un processus très participatif, avec une information neutre, qui sera de toute manière plus long qu'une décision directe qui pousserait au néant nos projets actuels.

Le «*statu quo*» est donc une bonne solution de transit vers un Jura réunifié. Car, en effet, la raison qui me porte à cette tribune est bel et bien celle de la solution d'un Jura à six communes. Voilà une idée concrète pour tous Jurassiens unionistes que nous sommes. Mais il y a tout de même quelques problèmes à relever. Tout d'abord, le Jura n'est pas un exemple; il n'est pas non plus le canton progressiste que l'on faisait miroiter dans les discours des années 70. Non, le Jura actuel est un canton aligné sur le reste des autres cantons suisses et, qui plus est, qui s'amuse à jouer au vilain petit canard, surtout ces derniers temps. Si nous pensons que c'est comme cela qu'il faut donner envie au Jura méridional de nous rejoindre, en montrant que nous sommes un canton où le scandale médiatisé fait l'actualité, nous ne donnerons que des arguments à nos détracteurs. Ensuite, il y a aussi la problématique des fusions de communes. En ef-

fet, là aussi, selon moi, il ne faut pas partir trop vite en besogne. La plupart des maires de nos communes, après avoir intégré les bienfaits économiques de ces fusions, sont très positifs envers elles. Mais une partie de leur population l'est beaucoup moins.

Pour ceux qui me prennent pour un «anti-fusions», vous constaterez que je ne le suis pas mais que je ne les soutiens pas lorsqu'elles sont faites à la va-vite sans y apprécier la vie de leur village.

Donc, nous parlons ici de fusions économiques. Alors, cessons de parler d'identité et d'histoire, parlons vrai, avec des mots qui correspondent aux dialogues actuels. Dans l'union des deux Juras, parlons aussi d'une réunification économique, où les deux parties sont gagnantes, nous dit l'étude Jeanrenaud. 120'000 habitants pour une administration quantitativement presque égale à la situation actuelle de notre Canton. Voilà ce qui devrait résonner dans les têtes jurassiennes. Même si je pense que l'histoire et l'identité font encore partie du débat, elles sont moins conscientisées par la population générale. Bref, si l'on veut arriver à un vote où il y a une possibilité de réunion des deux Juras, il faut déjà trouver une solution à ces problèmes et ceux que j'oublie. Sinon, il ne nous restera que des «si» et des «la».

Il faut aussi informer les gens et les faire participer. Si j'en reviens aux jeunes, nous devrions faire une information aussi dans tous les lieux scolaires car l'étude de l'histoire du Jura ne fait pas partie des programmes de toutes les écoles du Jura historique. Une information neutre est donc une solution durable sans prosélytisme. L'économie, le social et la culture, voilà ce qu'il faut valoriser dans cette question pour atteindre les jeunes de notre Canton. L'identité et l'histoire ont changé et ce sont les générations précédentes qui ont accouché de cela. Voilà ce que ressentent aujourd'hui certainement plus du tiers des habitants du Jura historique, étant trop jeunes pour vivre à fond avec leurs tripes cette partie de notre histoire. Je compte aussi sur ceux-là, ceux qui clopinaient derrière leurs parents à cette époque, se rappelant aujourd'hui de la fougue et de l'espoir que stimulait une telle expérience de joie. Ceux-ci ne peuvent pas être nostalgiques de ce temps-là; ils ne peuvent qu'observer la nostalgie de leurs aînés.

Ce que j'aimerais dire aussi au travers de cette intervention, c'est que les jeunes, s'ils ne savent plus très bien sur quel pied danser, il arrive un moment dans leur existence où une compréhension générale leur tombe dessus. Malgré elle et malgré bien des divergences entre le monde économique et sa propre existence, la jeunesse, au moment de son envol ou de son autonomie, après s'être positionnée à peu près sur les plans culturel et social, se rend compte inéluctablement du poids de l'économie dans notre société et de la taille des problèmes que posera cette dernière dans ses progrès perpétuels vers un avenir qui reste toujours incertain. Or, en ne se rendant pas compte qu'elle est la plus grande et la plus essentielle des machinations de consommation capitaliste, cette jeunesse se tourne vers l'Etat et demande : Pourquoi payons-nous plus dans le Jura ? Pourquoi sommes-nous autant à l'étroit dans un canton d'espace et de verdure ? Pourquoi ne pourrais-je pas rester dans mon canton pour travailler et construire ma vie ?

C'est vrai, je défends mes idées en les projetant sur les jeunes. Mais ce sont souvent eux qui démissionnent de la politique et des combats tels que celui de la Question jurassienne. Souvent par méconnaissance. Mais aussi par peur

d'étiquetage, ne faisant pas confiance au dogme et ayant peur d'une aliénation supplémentaire. Je faisais partie de ceux-là mais mon intérêt pour la société humaine et pour ses prises de position m'a mené vers vous, chers collègues. Cet intérêt est difficile pour un jeune. La réunification, pour beaucoup de ces jeunes, n'est plus un but. Si nous démontrons que, sur le plan socio-économique et identitaire, l'union peut améliorer les choses, je suis sûr que nous toucherons ces jeunes qui n'ont pas encore démissionné mais qui ne se sont pas encore engagés non plus.

Les problématiques de l'Etat sont majoritairement économiques et les problématiques du peuple sont identiques.

Il y a, dans ce rapport du Gouvernement, une autre idée, celle d'un Arc jurassien fort. Et bien, pourquoi pas séparer le problème et voir si d'autres cantons seraient susceptibles de viser aux mêmes espoirs ? Pourquoi ne pas viser un Arc jurassien fort économiquement ? Pourquoi ne pas séparer nos valeurs de réunification des deux Juras et la possibilité de fusionner avec Neuchâtel ou d'autres cantons ? Soyons fous ! Ne serait-ce pas mieux ? Sur le plan identitaire, le canton de Neuchâtel n'a-t-il pas la même langue, presque le même accent et la même histoire moderne ? De plus, d'un point de vue économique, nous nous ressemblons particulièrement sur le plan de l'horlogerie et de la construction de machines.

A cela, on me répond que nous perdrons notre souveraineté et, pour les remarques les plus identitaires et préhistoriques : «On ne va pas se mettre avec ces Prussiens quand même !» Cela dit, je pense que si l'on considère l'avenir politique, nous en viendrons un jour à devoir faire ce pas, à perdre un peu de notre souveraineté pour rejoindre d'autres cantons. Mais autant que nous perdrons notre souveraineté communale dans les fusions de communes, alors pourquoi ne pas être progressistes dans ce domaine ? La souveraineté se construit aussi en fonction des ressources financières et je ne vois pas ce que nous perdrons en ayant un territoire plus grand, moins d'administration et plus de finances. Nous ne perdrons pas grand-chose de notre souveraineté actuelle. Enfin, pour un habitant des Franches-Montagnes, cela ne changerait pas grand-chose au vu des mesures économiques annoncées.

Ce que je veux dire ici, c'est que le défi qui se présente devant nous est bien plus économique qu'identitaire et il est justement ancré dans une société occidentale qui a ces mêmes caractéristiques. Regardez l'Union européenne pour prendre un exemple foireux et mal vendu à la base. Effectivement, après avoir vendu une Europe aussi sociale, on construit une Europe presque totalement économique. Le but de la jeunesse est de pouvoir vivre et se développer rapidement dans un univers de qualités sociale, culturelle et économique.

Voilà pourquoi je plaide aussi dans ce dossier pour une argumentation de cette sorte. Une argumentation qui se rapproche des valeurs modernes de notre temps. Regardons ce qui ne fonctionne pas dans notre République. N'est-ce pas des problèmes que chaque canton ou région de notre pays connaît et ces problèmes ne sont-ils pas issus de l'économie ? S'il faut trouver une solution au débat actuel portant sur la Question jurassienne, je plaide pour prendre la Question jurassienne différemment du reste de l'Arc jurassien. En effet, mon but n'est pas de jeter le trouble dans cette discussion mais d'apporter mon soutien à la vision d'un

Jura réuni entre le Sud et le Nord. Mais je ne perds pas de vue le reste qui pourrait amener le tout dans un futur proche.

Je n'ai pas autre chose à dire du rapport du Gouvernement si ce n'est mon soutien. Informons les gens de manière complète et faisons tout pour obtenir un vote populaire qui décidera de l'avenir à porter à cette Question jurassienne. Mais faisons-le avec le temps et la réflexion. Ne faisons pas de cette ouverture un projet qui passe ou qui casse. Et n'oublions pas la question qui émerge maintenant, c'est-à-dire celle d'un Arc jurassien fort.

J'aimerais encore porter votre attention sur le fait du statut particulier de Moutier. Nous nous sommes déjà mis un doigt dans l'œil en 1998. Il serait dommage de réduire cette union à la seule ville de Moutier. Qui plus est, le Jura bernois se porte vers Bienne pour estimer la perte qu'il accuserait en venant dans le Jura. Pourtant, la ville de Bienne n'est pas la sauveuse du Jura bernois – j'ai bientôt fini – en tout cas pas si l'on parle d'économies ou de ressemblance culturelle.

Enfin, ce rapport, ne parle pas du rapport de minorité et je pense qu'il ne faut pas sous-estimer ce rapport, qui me fait peur. Il ne faut jamais sous-estimer les arguments de nos adversaires au risque de leur donner plus d'importance.

En conclusion, enfin, je suis pour un Jura libre et souverain, je suis pour la réunification du Jura-Nord et du Jura-Sud. Mais je suis aussi pour un Arc jurassien digne et fort. Je suis pour un Jura libre de Boncourt à La Neuveville, dans un premier temps, et je suis aussi pour un Jura de Soyhières à La Côte-aux-Fées. Mais il faut différencier ces problématiques.

Et non, je ne vous prends pas pour des «cons âgés, des cons usagers, des vieux cons», comme l'aurait chanté Brassens. Il s'agit juste d'une prise de position personnelle. Je voulais juste essayer d'exprimer l'avis des quelques personnes qui ne sont pas nées dans le tumulte de cette problématique. Je pense que vous aurez compris que, selon moi, ce n'est pas que l'identité qui réunifiera le Jura mais c'est aussi l'économie, le social et la culture qui réunifieront le Jura de demain.

Vous aurez aussi compris que, selon moi, la solution d'un Jura à six communes n'est possible que si l'on commence par faire du «statu quo» une solution transitoire. La société avance de plus en plus vite et les avis, mêmes lorsqu'ils sont en accord, divergent. Le Jura est à nous, le Jura entier est aux Jurassiens de demain. Merci de votre écoute et de votre patience.

M. Jean-Louis Berberat (PDC) : Après la jeunesse, un deuxième «djoulais». Peut-être que ce sera un peu différent après la jeunesse. C'était bien, j'ai compris Clovis en le connaissant mais on arrive maintenant à du plutôt «conventionnel». (*Rires.*) Même si ce sont deux «djoulais» et qu'on se connaît bien mais voilà l'avis donc d'un conventionnel.

Je me permets d'intervenir aujourd'hui en mon nom personnel et en tant que membre de l'AIJ afin de vous faire part de mon sentiment au sujet du rapport du Gouvernement qui nous est présenté.

Si je suis en accord avec ce qui a été dit précédemment à cette tribune par la grande majorité des personnes qui se sont exprimées avant moi, je dois également reconnaître la qualité du rapport qui nous est présenté ce jour par le Gou-

vernement jurassien. En effet, je ressens que nos ministres ont parfaitement compris le message contenu dans le rapport, accepté à une majorité évidente, par les deux délégations du Jura-Sud et du Jura, par leurs délégués de l'AIJ. En effet, le Gouvernement jurassien partage l'avis de l'AIJ que les effets du partenariat direct découlant des institutions communes a des limites et que ce n'est pas la mise en place de la piste du «statu quo» qui améliorera sensiblement la situation que nous connaissons actuellement avec le canton de Berne.

L'option politique du Gouvernement jurassien, qui nous est présentée aujourd'hui, a le mérite d'être claire et se prononce clairement pour la reconstitution de l'unité du Jura, canton à six communes, ceci dans le respect bien sûr de la démocratie. Pour cela, nous devons faire confiance à notre Exécutif et à notre Législatif.

Notre Gouvernement se rend bien compte, et ceci comme nous députés jurassiens membres de ce Parlement, que le chemin à parcourir durant ces prochains mois sera encore long et semé d'embûches. Je voudrais également insister aujourd'hui sur le rôle important que devront jouer les séances d'information interactives qui sont proposées aux mandants par l'Assemblée interjurassienne. A notre avis, la tenue de ces séances est primordiale pour instaurer la compréhension et le dialogue entre Jurassiens et Juras-siennes.

Comme le relève très bien notre Gouvernement dans son rapport, il est primordial que le rôle de médiation, qui est le sien, devra être respecté par la Confédération et ceci dans l'esprit de résoudre le problème de la Question jurassienne, qui était de mise lors de la signature de l'Accord du 25 mars 1994 et qui reste encore d'actualité aujourd'hui.

Amis Jurassiens, nous sommes conscients que le chemin de la réunification est encore long et qu'il faudra de la patience. Toutefois, il faut y croire et faire tout notre possible pour y arriver et, ceci, avec l'aide de toutes et de tous et en particulier avec l'aide de notre jeunesse, qui représente l'avenir de notre cher pays jurassien.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre : Effectivement, je ne suis pas «djoulaise». Donc, je ne sais pas si ce sera la voix conventionnelle, en tout cas plus tout à fait jeune vu mon âge.

Le Gouvernement peut, je crois, estimer l'exercice réussi par rapport à une appréciation globalement positive des différents groupes et du Parlement jurassien, surtout un engagement du Parlement jurassien à entrer dans une démarche de conviction de la pertinence de privilégier, pour le moment, en l'état, le débat institutionnel tel qu'il nous lie au canton de Berne par rapport au dépôt du rapport de l'AIJ.

Vous permettrez que je ne réponde pas à toutes les affirmations, questions ou autres. Donc, je vais avoir un propos quelque peu atomisé en reprenant quelques affirmations mentionnées.

Peut-être dire aussi, en toute lucidité, lorsque Madame la députée Lüchinger dit qu'on a fêté le Jura, qu'on le fête et qu'on le fêtera encore. Bien sûr, on l'a fêté hier mais, je dois bien le dire en toute lucidité, on a la sève militante un brin fugace. Je l'ai dit aux Breuleux. C'est la fête pour toutes les Franches-Montagnes. Je pense qu'il y avait, je ne sais pas, quarante personnes. A Porrentruy, je ne sais pas, je peux demander à mon beau-frère combien de personnes il y a-

vait. Une centaine à Porrentruy, c'est mieux. Donc, le débat à Saint-Ursanne, c'était mieux. Mais pour dire qu'il n'y a pas des foules qui haranguent la population pour dire à quel point on vit un projet de société complètement excitant actuellement.

Néanmoins, je pense qu'il n'est pas paradoxal de défendre, avec la même conviction, la question de la réunification de la grande famille jurassienne, avec une logique également de projet de société.

Je vais reprendre quelques indications. Par rapport à l'UDC, effectivement, indépendamment du fait que je ne sois pas juriste, on a quand même déjà réfléchi à toutes ces questions et la Constitution fédérale ne permet pas deux chambres, somme toute deux parlements distincts pour une seule entité cantonale. Par contre, lorsque nous en serons au débat plus lointain, que nous souhaitons avec conviction et ardeur, de savoir comment on organisera cette nouvelle chambre législative, rien n'empêche d'avoir une période transitoire avec des représentations paritaires de part et d'autre mais on n'en est pas là. Et puis, effectivement, comme cela a été dit, je relève l'ouverture de l'UDC par rapport à notre représentant jurassien, également votre représentant, qui, dans le rapport de minorité, a fait preuve de beaucoup plus de tiédeur et d'un manque d'ardeur total par rapport à la question de la réunification. Donc, je vois plutôt une ouverture dans les propos de l'UDC aujourd'hui.

Par rapport à la prise de position de CS-POP+VERTS par l'intermédiaire de Monsieur Meury, il y avait déjà eu ce débat, je dirais, lors de la précédente présentation du rapport et, effectivement, je pense qu'on n'arrive pas à créer de l'envie avec des rubriques budgétaires ou avec un projet uniquement économique. Par contre, je trouve aussi qu'il n'est pas paradoxal d'avoir un projet de société par rapport à la communauté jurassienne sans aborder également les questions économiques.

Par rapport à l'Arc jurassien, le Gouvernement a tranché la question en disant que c'est une démarche intéressante mais prématurée et amenant peut-être de la confusion. Et je dois bien dire qu'on pourrait en débattre mais avec un Jean Studer et la présentation qu'il nous en a faite, notamment dans le cadre d'une discussion au groupe socialiste, on peut redouter que la discussion avec le canton de Neuchâtel ne soit pas qu'une ouverture sur un projet de société mais aussi et implacablement guidée par des questions économiques. Donc, je veux dire, ce n'est pas en rajoutant un partenaire qu'on quitte la crainte de la logique économique.

Par rapport à la prise de position du plus jeune – ce n'est pas le plus jeune – du jeune député «djoulaï», je propose d'organiser le repas à table pour le mettre à côté de Pierre-André Comte pour qu'ils débattent de quelques leçons d'histoire. J'entends, il y a deux ou trois petites choses qui méritent quand même d'être débattues. Par contre, je trouve que nous avons à nous préoccuper du regard des jeunes et de la perception et de la compréhension des jeunes. J'ai un peu de la peine quand on dit que c'est un tas de cendres. Bon, il faudrait voir si ce sont effectivement des cendres qui peuvent être un tout petit peu ravivées ou pas. Vous avez aussi dit, Monsieur le Député, que vous êtes de la jeunesse qui veut tout tout de suite et puis, en même temps, vous avez dit qu'il est urgent d'attendre. Donc, il y a des choses qu'il faut un petit peu préciser et clarifier.

La notion de «statu quo+», alors, là, c'est peut-être plus important d'indiquer qu'aux yeux du Gouvernement jurassien, ce n'est pas une étape qui nous concerne nous. Le «statu quo+» ne regarde somme toute que le Gouvernement bernois dans les relations institutionnelles qu'il entend avoir avec cette région. Et, là, j'en fais appel également aux propos du représentant de Moutier, Monsieur Vaquin, qui a montré les limites de ce «statu quo+», notamment avec une question aussi sensible, un projet de société qui, certes, ne nous concerne pas tous tout le temps. Mais, la justice des mineurs, ce n'est pas aussi anodin que cela que d'avoir le juge des mineurs avec une volonté plutôt de prévention, comme on l'a vu en Suisse romande et comme on en a débattu au Gouvernement jurassien, qui a à répétition reprises sollicité le Conseil du Jura bernois et le Conseil-exécutif bernois; et le Parlement bernois a quand bien même dit : «Cela ne nous intéresse pas». Donc, le «statu quo+» est quand même parfois et peut-être risque de plus en plus d'être victime de la décision du grand canton.

Un autre exemple, qui n'est pas du tout mentionné ici et qui peut paraître anecdotique, c'est quand on nous demande maintenant si l'on ne serait pas éventuellement d'accord d'ajuster les vacances scolaires, dans le Jura et le canton de Berne, au Seeland. Et bien, non ! Ce n'est pas tout à fait notre question et cela pose véritablement la question de ce «statu quo+», ce qu'on entend en faire par rapport aux 900'000 habitants du canton de Berne.

En résumé, le Gouvernement jurassien a réitéré et ne va pas avoir quelques sursauts mais va continuer à débattre la question d'une entité à six communes. Il a discuté et débattu de la nécessité de la Confédération de s'engager avec un rôle clair de médiation, avec une neutralité claire. Je crois que le langage politiquement correct n'entame en rien la détermination de revendiquer cela. Mais vous l'avez dit, on en prend note au niveau du Parlement jurassien, vous êtes dubitatifs ou critiques par rapport aux prises de position de la conseillère fédérale. Pour notre part, nous lui faisons confiance mais nous ne manquerons pas de réaffirmer la nécessité de la Confédération de jouer ce rôle de médiation.

Je vous remercie de votre attention et, peut-être encore à une question sur le rôle du Parlement, je crois que je l'ai dit récemment lors d'une question orale : le rôle de tout élu, c'est de se sentir concerné et de s'engager. Les présentations que l'AIJ fera, si elle en obtient le mandat, ces séances interactives ne seront pas la campagne du Gouvernement jurassien ni du Conseil-exécutif bernois. Ce seront des informations factuelles sur les travaux de l'AIJ mais je crois que nous avons à être présents pour expliquer en quoi ce projet a du sens pour la communauté jurassienne. C'est clair que si l'on se retrouve à chaque fois avec vingt personnes dont trois personnes qui disent à quel point c'est complètement stupide, on pourra bien, dans le prochain rapport sur la reconstitution du Jura, nous faire quelques petits plaisirs mais ils seront encore plus fugaces. Donc, je crois que c'est dans la rue, dans les débats politiques mais de société aussi que nous avons, chacune et chacun, à nous engager.

Le président : Voilà, avant la pause, je vous donne les résultats de l'élection des deux juges non permanents au Tribunal cantonal.

6. Election de deux juges non permanents au Tribunal cantonal

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	11
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	48
Majorité absolue :	25

Sont élus : Mme Séverine Stalder par 47 voix et M. Pascal Chappuis par 45 voix; 4 voix éparses.

Le président : Je vous accorde une pause jusqu'à 11.15 heures.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

8. Motion no 899

Pour davantage de transparence sur le subventionnement des partis politiques par des bailleurs de fonds privés Hubert Godat (VERTS)

La presse nationale révélait récemment la générosité avec laquelle l'UBS subventionnait les partis bourgeois. A titre d'indication 100'000 francs pour le Parti Libéral suisse (3 % des votants), ce qui doit représenter, en proportion, environ un demi million pour le PRD et le PDC (15 % de l'électorat chacun). On ne parle même pas de l'UDC, 30 % des votants en Suisse, qui n'est sans doute pas moins choyée que les autres.

Cette pratique injuste et opaque – qui pose de toute façon, en temps normal, de grandes questions sur l'équité du système politique et l'indépendance des partis – devient proprement scandaleuse quand l'UBS est elle-même subventionnée à coups de milliards par des fonds publics pour éviter un naufrage causé par l'incompétence et la rapacité de ses dirigeants.

Les partis politiques ont besoin d'argent pour faire leur travail, c'est évident. Mais il faut que leur financement soit transparent et équitable, sans quoi la démocratie n'est qu'une mascarade. Quelle indépendance critique et constructive peut-on attendre de partis dont l'UBS paie si cher la docilité ?

Aussi, nous demandons au Gouvernement qu'il affirme son adhésion au principe d'un subventionnement transparent et équitable de tous les partis politiques, à l'échelon fédéral, cantonal et communal, en donnant l'exemple, et ce en proposant au Parlement des dispositions législatives cantonales en matière de financement des partis politiques, plus particulièrement en prévoyant des dispositions permettant une publicité des comptabilités de ceux-ci.

M. Hubert Godat (VERTS) : En guise de clin d'œil au conseiller fédéral qui vient d'annoncer sa démission tant attendue, même et surtout dans son propre parti, et avec qui je ne partage guère plus qu'une certaine prééminence de l'appendice nasal, j'aimerais citer moi aussi le grand William Shakespeare en préambule de mon bref propos, dans la langue, vous pardonneriez l'accent valaisan : «He who pays

the piper calls the tune», ce qui peut se traduire par : «Qui paie le bal mène la danse». J'ai presque déjà tout dit.

En quelques touches quand même, permettez-moi de broser le tableau :

En 2007, année électorale, les cinq principaux partis nationaux annoncent officiellement des dépenses de 20 millions au total alors que le seul relevé des annonces payantes dans la presse conduit à une facture de 67 millions. Il y a un petit détail qui cloche !

Deuxième point : depuis longtemps et chaque année, l'UBS et le Crédit Suisse financent les partis bourgeois (PLR, PDC, UDC et Libéraux) au plan suisse à hauteur de près de 2 millions de francs, et ceci même après l'octroi à l'UBS, par la Banque nationale et la Confédération, de 68 milliards d'argent public pour sauver la baraque ! Lors du débat sur cet objet au Conseil national, les mêmes quatre partis ont accepté – comme un seul homme, sans broncher et sans exiger en contrepartie la moindre parcelle de contrôle étatique – de signer l'extraordinaire chèque en blanc à l'UBS. Cette extrême bienveillance, disons, des partis bourgeois à l'égard de leurs généreux donateurs choque profondément le sens élémentaire de l'équité et de la probité que les citoyens attendent du personnel politique. La récente valse-hésitation de M. Darbellay, président du PDC suisse, qui dit oui et qui dit non, en dit long sur le malaise. Dame, 150'000 francs, c'est un gentil cadeau !

Dernier point : la Suisse est, avec l'Irlande, le seul pays européen qui ne réglemente pas le financement des partis politiques. Au cours des trois dernières années, les Chambres fédérales ont refusé, à cinq reprises, ne serait-ce que d'envisager une obligation de rendre publique la provenance des moyens financiers des partis. Vous devinez sans doute quelle majorité a toujours dit non !

Dernière touche au tableau : dans son «Baromètre mondial de la corruption 2004», l'organisation «Transparency International» a sondé 500 personnes en Suisse. Il en ressort que, sur quinze secteurs et institutions du pays (par exemple l'armée, les médias, la police, le système judiciaire, etc.), les partis politiques sont perçus par le public comme les plus corrompus. C'est qu'on ne peut pas prendre tout le monde, tout le temps, pour des idiots : jouer avec des dés pipés, cela s'appelle tricher ! Et se lamenter, après coup, de la désaffection des citoyens pour la chose publique, c'est un peu hypocrite !

Ma motion n'a pas l'ambition de résoudre la question du financement des partis politiques en trois coups de cuiller à pot. Des esprits plus compétents et mieux éclairés que le mien, à une échelle autrement plus vaste, s'y sont essayés avec un succès inégal il est vrai. Je demande simplement au Gouvernement qu'il affirme son adhésion au principe d'un subventionnement équitable et transparent des partis et qu'il prépare des dispositions législatives qui assurent le respect de ce principe. Ces dispositions devraient au moins stipuler que, si l'anonymat des dons personnels doit être respecté jusqu'à un certain montant, les noms des grands et généreux donateurs (que ce soient des personnes physiques ou morales) se livrant à ce qu'il est permis d'appeler du trafic d'influence soient rendus publics. Il s'agirait aussi d'exiger des partis des comptabilités complètes et accessibles au public.

Notre Canton, où les enjeux financiers sont bien plus modestes évidemment, ferait un geste politique fort en affir-

mant clairement l'exigence d'équité et de transparence qui doit prévaloir en matière de financement des partis politiques. Parfois en léger déficit d'image, avec un blason un peu terni par de récentes affaires dignes de Clochemerle, le Jura pourrait avantageusement se rappeler au bon souvenir de ceux qui voyaient en lui, il n'y a pas si longtemps, un jeune Etat novateur qui voulait faire de la politique autrement.

Ma motion interne, le point 9 de notre ordre du jour qui suit ce point 8, vise le même objectif à l'échelon supérieur. Je vous remercie par avance d'y faire bon accueil.

M. Michel Probst, président du Gouvernement : Tout d'abord, il convient de rappeler à cette tribune la position actuelle du Conseil fédéral en matière de transparence du financement des partis politiques. Le Conseil fédéral a répondu, en date du 11 février 2009, à la question de la conseillère nationale Kiener Nellen portant sur ce sujet. Ainsi, pour l'heure, l'obligation faite aux partis et aux groupements politiques de rendre publique la provenance de leurs recettes et leurs dépenses n'est pas de mise en Suisse. Toutefois, la Suisse s'est engagée, par son adhésion à la Convention pénale sur la corruption et au GRECO (Groupe d'Etats contre la corruption), à suivre la recommandation du Conseil de l'Europe concernant le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Cette recommandation fera, d'ici deux à trois ans, l'objet d'une évaluation de la Suisse par le GRECO. La Suisse n'a pas légiféré en la matière, contrairement à la plupart des Etats signataires. Certaines spécificités doivent toutefois être respectées dans le cas de la Suisse :

- il s'agit du système de milice et du travail bénévole qu'il implique;
- le Gouvernement collégial, caractérisé par la responsabilité commune de l'ensemble des membres du Gouvernement;
- le fédéralisme et ses différentes structures d'organisation et de financement des partis au niveau fédéral et cantonal;
- la démocratie directe, qui offre d'importantes possibilités de corrections à tous les niveaux mais permet aussi la création de groupes indépendants défendant des intérêts spécifiques, et la création dont les modalités sont fondamentalement différentes selon que la votation porte sur un référendum ou sur une initiative populaire.

Deux cantons ont édicté des normes sur le financement des partis politiques : le canton du Tessin et le canton de Genève. Il est à noter que Genève est l'un des deux cantons, avec celui de Fribourg, qui aident financièrement les partis de manière directe.

En Suisse, les partis ne sont pas financés par la Confédération. Si l'ensemble des partis politiques ou seulement certains partis étaient prêts à rendre publique la provenance de leurs moyens financiers, l'ordre juridique suisse ne les en empêcherait pas. Cependant, le rapport du Conseil fédéral au postulat du conseiller national Gross a montré qu'aucun parti ne songe sérieusement à fournir des chiffres représentatifs, même si promesse est faite de respecter le secret et de rendre toutes les informations anonymes.

Jusqu'à présent, Monsieur le Député, il n'a pas été possible de réunir de majorité en vue de l'élaboration de règles plus poussées en matière de transparence. Vous avez relevé qu'au cours des deux dernières années, les Chambres

fédérales ont refusé à cinq reprises ne serait-ce que d'envisager une obligation de rendre publique la provenance des moyens financiers des partis politiques. Il en est allé de même lors du débat du Conseil national du 8 décembre 2008 à propos de la crise financière et le plan de sauvetage de la Confédération en faveur de l'UBS. Signalons encore que l'UBS a décidé de renoncer à ses contributions aux partis nationaux tant qu'elle reçoit une aide de l'Etat.

S'agissant à présent de la situation dans le canton du Jura, ce dernier ne dispose d'aucun texte législatif permettant d'exiger la transparence du financement des partis politiques. Il n'existe notamment aucune obligation de rendre publics les comptes des partis. La loi d'impôts admet les déductions pour les dons versés aux partis politiques :

- pour les personnes physiques : à concurrence de 10 % du revenu net;
- pour les personnes morales : à concurrence de 10 % du bénéfice net.

Le secret fiscal étant garanti, les donateurs restent anonymes. Le livre de comptes des partis n'est pas public et le Service des contributions peut, au besoin, effectuer des contrôles dans le cadre des ses attributions légales.

Le Gouvernement rappelle que les partis représentés au Parlement jurassien reçoivent de l'Etat les rétributions qui suivent : l'arrêté fixant les indemnités parlementaires du 16 décembre 1998 prévoit que les groupes parlementaires touchent une indemnité annuelle de base de 4'000 francs ainsi que 700 francs par député et par suppléant. Ceux qui ne font partie d'aucun groupe touchent, quant à eux, 2'900 francs par an pour l'étude des dossiers.

En conclusion, le Gouvernement est d'avis que la problématique doit d'abord être réglée au niveau fédéral. Il conviendra de suivre les développements, notamment en fonction des engagements internationaux pris par le Conseil fédéral, puis, le cas échéant, de reprendre la question.

La formule étant trop contraignante, le Gouvernement propose au Parlement d'accepter la motion sous la forme du postulat.

Le président : La motion étant combattue, j'ouvre la discussion et je passe la parole aux représentants des groupes, qui peuvent s'exprimer également sur le point 9 puisque c'est la même matière.

M. Raphaël Schneider (PLR) : Les deux interventions de notre collègue Hubert Godat dénoncent une pratique qui, dans une bonne conjoncture, nous laisserait indifférents. Mais, avec le subventionnement de l'établissement cité par des fonds publics, nous comprenons en partie son sens.

Mais il ne nous appartient pas de dénoncer le fonctionnement des entreprises, des modes et de partage du gâteau entre partis politiques. Le marxisme est révolu et chaque bailleur de fonds privés, chaque société, chaque entreprise, chaque citoyen a sa liberté en la matière. Quel que soit le statut de la personne, elle peut octroyer des fonds, selon ses convictions politiques, à un seul parti, à plusieurs proportionnellement à leurs forces, respectivement proportionnellement à leurs coûts de fonctionnement, etc. Bref, je ne m'étalerai pas sur ce volet pour lequel nous ne pourrions assurément pas être d'accord.

Aussi, nous ne vivons pas en Suisse les remous scandaleux de la France en matière de financement des partis, ni

ceux des Etats-Unis avec le sponsoring des sociétés pétrolières à l'égard de l'ancien président. En Suisse, nous avons une culture saine de la démocratie et les dons aux partis sont une contribution au bon fonctionnement démocratique et non des investissements ou des dons avec des attentes en retour. En bref, pas de corruption, même si la perception du public est différente.

Appartient-il aux autorités de dicter les montants ou pourcentages à verser aux partis ? De quel droit ? C'est donc, pour nous, un non ferme au principe maladroit d'équité que vous proposez. En ce qui concerne la transparence, vous parlez même d'une publicité des comptabilités des partis. Ben voyons !

De par ma profession, j'ai été caissier de plusieurs sociétés et associations à but lucratif ou non et, avec ces expériences, je ne puis aller dans votre sens. Par exemple, il existe des donateurs anonymes et cela ne m'offusque pas tant que les montants sont raisonnables. Sur le plan politique, il existe des patrons de sociétés ou indépendants qui souhaitent que leur contribution ne soit pas connue par crainte de perdre une clientèle d'autres courants politiques et ce vœu me semble bien légitime.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR refuse la motion no 899, même transformée en postulat. Et, par conséquent, la motion interne no 92 ne sera pas non plus soutenue.

Nous aurions soutenu le postulat si d'autres voies avaient été exploitées. En particulier ne pas légiférer sur la comptabilité des partis mais sur les conditions de subventionnement des institutions. Pour n'en citer que deux, il peut y avoir la possibilité, pour l'Etat, d'avoir accès aux comptes des institutions subventionnées, ce qui par ailleurs se fait déjà dans la plupart des cas dans le canton du Jura. D'autre part, il pourrait être indiqué, dans l'arrêté définissant le subventionnement, que, pour la période concernée, aucune contribution ne peut être versée à des partis politiques mais aussi à des fondations ou à des associations influentes, telles que WWF, Pro Natura pour ne citer qu'elles.

Enfin, je rappelle que le PLR n'a pas attendu une loi dans ce sens puisque, cette année, il a été le premier parti national à refuser un versement de l'UBS.

M. Michel Thentz (PS) : En termes de moyens financiers à disposition des partis, notamment lors de campagnes de votations populaires, c'est régulièrement David contre Goliath. On le sait, les lobbies s'en donnent à cœur joie pour convaincre la population, à coups de millions, au travers du financement des partis.

L'affaire UBS et son sauvetage financier par le Parlement fédéral ont suscité bien des remous et ont eu des retombées dans le domaine du financement des partis. On l'a entendu ce printemps, le PRD a renoncé à la manne de la banque en question. L'UDC, quant à elle, n'a pas eu le choix; là, c'est l'UBS qui s'est retirée, forçant le parti à revoir son fonctionnement et à resserrer son appareil administratif, preuve, s'il en était besoin, de sa perfusion aux sources des coffres de l'UBS. Le PDC, enfin, a récemment pris la décision de renoncer aux largesses financières du même établissement bancaire. Il y a donc visiblement une gêne, un problème.

La motion que nous propose d'accepter notre collègue Hubert Godat va dans le sens d'une clarification des règles du jeu, qui permettrait aux citoyens de se rendre compte

d'où viennent les moyens financiers des partis. C'est donc sans surprise que le groupe socialiste acceptera tant la motion que la motion interne qui nous sont soumises.

M. Gabriel Willemin (PDC) : Le groupe PDC a pris connaissance avec attention de la motion no 899 de notre collègue Hubert Godat.

Comme le souligne justement l'auteur de la motion, le financement représente une activité importante dans la vie d'un parti. Si une partie des ressources financières provient de la participation des membres actifs d'un parti, la recherche de dons est une autre source de revenu du parti.

Au niveau cantonal, et je rassure le motionnaire, cette deuxième source de revenu ne représente de loin pas le montant indiqué dans le texte de la motion. Le financement des partis ne repose malheureusement ou heureusement pas uniquement sur quelques mécènes. Les dons sont recueillis auprès d'un grand nombre de personnes physiques ou morales dont les moyens financiers sont limités. D'autre part, les donateurs sont très attentifs à l'action politique du parti et n'hésitent pas à justifier le refus de leur don suite aux décisions prises par les élus du parti. Cette manière de financer le parti au niveau cantonal oblige donc les représentants du parti à rester à l'écoute des attentes des Jurassiens et des Jurassiennes.

Dans son texte, notre collègue souhaite un financement équitable des partis. Notre groupe est opposé au financement public des partis qui permettrait une équité dans l'approvisionnement financier des partis. Cela créerait, pour chaque citoyenne et chaque citoyen, une obligation, au travers des impôts, de participer au financement des partis.

Nous groupe souhaite que la démarche politique consiste à associer et à convaincre les citoyennes et les citoyens au programme politique des partis plutôt que de les obliger à payer une contribution étatique sans leur donner la possibilité de s'exprimer sur leurs idées.

S'agissant de la transparence, nous partageons en partie les remarques formulées dans la motion no 899. Si les partis étaient obligés de publier la liste complète des donateurs, il est certain que le montant des dons serait plus petit. Dans beaucoup de situations, les personnes sont d'accord de verser de l'argent mais formulent le vœu de rester des donateurs anonymes, même pour des sommes relativement modiques. Sur ce point, la question de la protection des données à caractère personnel reste posée.

La transparence du financement direct des partis devrait également impliquer la transparence du financement indirect des partis. Il n'est pas rare de constater que des organisations nationales ou internationales de défense d'intérêts particuliers engagent et rémunèrent des personnes directement impliquées dans la politique. Ces personnes interviennent en déposant des interventions sur les thèmes et les thèses défendus par l'organisation au travers du travail de recherche qu'elles effectuent dans le cadre de leur mandat. Qu'on le veuille ou non, c'est une source importante de financement de payer de manière détournée des collaborateurs scientifiques affiliés un parti. Cette manière de financer les partis devrait alors également être rendue publique si la transparence du financement des partis était exigée.

En demandant de légiférer au niveau cantonal, l'auteur de la motion souhaite que les comptabilités des partis puissent être rendues publiques. La majorité des partis sont

constitués en association selon les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Il s'agit donc ici de droit fédéral et non pas de droit cantonal. Vouloir imposer la publication de la comptabilité uniquement des partis politiques devrait donc être précisé dans les articles du Code civil suisse.

Il nous semble donc pertinent que le débat sur la transparence des états financiers des partis politiques se fasse au niveau fédéral et cela permettrait une équité de traitement souhaitée par le motionnaire.

Certains cantons ont déjà légiféré en la matière. A Genève, par exemple, l'article 29 de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques précise que, pour recevoir la participation financière de l'Etat, les partis politiques ont l'obligation de transmettre le montant total des dons annuels et la liste des donateurs, sans préciser le montant versé par chaque donateur.

Comme je l'ai expliqué, notre groupe est opposé au financement public des partis politiques et nous ne souhaitons donc pas appliquer ce modèle au niveau cantonal.

Partant de ces considérations, le groupe parlementaire PDC refusera cette motion. S'il y a lieu de changer la loi, nous estimons que le débat doit se faire au niveau fédéral.

S'agissant maintenant de la motion interne no 92, je ne sais pas si le motionnaire va remonter à la tribune ou bien s'il souhaite qu'on débattenne de tout maintenant.

M. Hubert Godat (VERTS) : Maintenant, vas-y !

M. Gabriel Willemin (PDC) : D'accord. Il nous semble normal que la législation sur les partis politiques soit réglée à l'échelon fédéral.

L'intervention de notre collègue Hubert Godat est un écho, au niveau cantonal, des discussions qui ont déjà eu lieu au niveau fédéral. La générosité de l'UBS à l'égard des partis politiques a déjà suscité de l'intérêt rédactionnel chez plusieurs élus fédéraux. Des interventions de parlementaires fédéraux ont déjà été publiées dans la presse sur la transparence et le subventionnement des partis politiques. Force est de constater que le débat a déjà lieu à l'échelon fédéral.

Le groupe PDC n'est donc pas favorable à exercer le droit d'initiative pour proposer à l'Assemblée fédérale de légiférer en matière de financement des partis politiques étant donné que les parlementaires fédéraux ont déjà entamé ce débat.

M. Pierre-Olivier Cattin (PCSI) : Le groupe PCSI acceptera tant la motion no 899 que la motion interne no 92. Il est à signaler quelques propos légèrement naïfs : affirmer que les dons aux partis n'ont pas d'influence sur les rapports entre les particuliers ou associations et les partis décideurs fait preuve d'une grande naïveté ! Bien évidemment qu'il y a un lien. D'ailleurs, quand l'interférence est négative, on la supprime ou on la refuse.

La deuxième chose, il ne s'agit pas forcément de corruption. Le médecin que je suis sait qu'il a fallu réglementer de manière extrêmement précise les rapports entre l'industrie pharmaceutique et les prescripteurs de soins. Ce n'est jamais innocent de donner de l'argent à une association publique, surtout si l'on a un centre d'intérêt.

A entendre certains intervenants, le don provoque l'écoulement du parti. On en conclut que celui qui ne donne rien n'est

pas écouté par les partis. Donc, je crois qu'effectivement, il faut que l'on assure la transparence, qu'on améliore les rapports entre les grandes associations et les partis. C'est la raison pour laquelle notre groupe soutiendra les deux motions.

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : Au demeurant, nombreux sont les artistes, les sportifs, les associations en tous genres ainsi que les partis politiques qui cherchent des mécènes, des sponsors. Je crois pouvoir dire que ce n'est pas le moment de tuer la poule aux œufs d'or. Et encore, libre à un privé de distribuer sa fortune comme il l'entend parce qu'à force de mettre des cauteles en tous genres, il s'en lassera et ira sous des cieus plus propices. C'est tout ce qu'on aura gagné !

Le seul bémol, parce qu'il y en a un, c'est lorsqu'une entreprise reçoit des fonds publics, des subventions de la part de l'Etat. Alors, incontestablement là, on est bien d'accord, les partis politiques en l'occurrence n'ont pas à recevoir de fonds. D'ailleurs, la plupart des partis politiques l'ont très bien compris puisqu'ils ont refusé, et cela a été dit à cette tribune, des fonds provenant de l'UBS.

Il ne faut pas être non plus plus royaliste que le roi. Il faut savoir raison garder. C'est la raison pour laquelle nous pensons que cette motion est par trop contraignante et c'est la raison pour laquelle aussi nous devons la refuser.

Le président : Monsieur le député Godat, votre motion étant combattue, j'aimerais connaître votre position.

M. Hubert Godat (VERTS) (de sa place) : Si je peux reprendre la parole, Monsieur le Président.

Le président : Après la discussion générale.

M. Hubert Godat (VERTS) (de sa place) : Alors, j'accepte la transformation en postulat.

Le président : Monsieur le député Godat accepte la transformation en postulat et j'ouvre donc la discussion générale. Elle n'est pas utilisée. L'auteur a la possibilité de s'exprimer. Je vous en prie.

M. Hubert Godat (VERTS) : J'improvise et je le ferai brièvement. Merci de m'avoir offert des avis clairs et tranchés, sur lesquels je rebondis brièvement.

Quand le représentant du groupe PDC dit que la générosité de l'UBS a déjà suscité un intérêt rédactionnel considérable, qu'il me permette d'admirer ce bel exemple de langue de bois ! Ce n'est pas juste un intérêt rédactionnel, c'est une réaction de pur scandale ! Mais enfin, chacun son vocabulaire !

Pour la question de l'anonymat, je l'ai répété tout à l'heure, il va de soi, pour moi comme pour nous tous semble-t-il, que des donateurs, jusqu'à un montant raisonnable, ont droit à l'anonymat le plus total. Parler de transparence des comptes ne veut pas dire que le nom de chaque donateur, qu'il donne 20 ou 50 francs à un parti, doive apparaître. Je l'ai dit très clairement.

A propos d'un commentaire du représentant du groupe PLR, je ne suis pas d'accord avec lui quand il dit : «C'est une question qui se pose maintenant qu'on est en mauvaise conjoncture économique; elle ne se serait pas posée en

bonne conjoncture». Je trouve que c'est un petit peu difficile à avaler. Je vous parle d'une question de principe. Les questions de principe ne se modifient pas en fonction de la conjoncture. On n'est pas honnête quand on a le moyen financier de l'être et on cesse d'être honnête quand on n'a plus les moyens. On est honnête ou on ne l'est, quelle que soit la conjoncture, me semble-t-il.

Et puis, pour le reste, Monsieur Willemin du groupe PDC a fait un aveu intéressant. On veut nous faire croire que ces dons sont désintéressés, que c'est pour le bon fonctionnement de la démocratie, mais il nous dit dans la même foulée que les partis sont très attentifs à la réaction de leur électeur, donc que les cadeaux ne sont pas désintéressés. On reçoit des cadeaux et l'on va faire en sorte que le généreux donateur ne sera pas déçu de la réaction du parti qu'il soutient.

Et puis, pour terminer, plusieurs ont relevé que cette problématique relevait de l'étage fédéral. Alors, si cela relève de l'étage fédéral, à défaut de dire oui du fond du cœur au postulat, on peut dire oui du fond du cœur à la motion interne, qui renvoie la question au niveau fédéral. Merci de votre soutien au postulat et merci de votre attention.

Au vote, le postulat no 899a est rejeté par 33 voix contre 26.

9. Motion interne no 92

Pour davantage de transparence sur le subventionnement des partis politiques par des bailleurs de fonds privés

Hubert Godat (VERTS)

La presse nationale révélait récemment la générosité avec laquelle l'UBS subventionnait les partis bourgeois. A titre d'indication 100'000 francs pour le Parti Libéral suisse (3 % des votants), ce qui doit représenter, en proportion, environ un demi million pour le PRD et le PDC (15 % de l'électorat chacun). On ne parle même pas de l'UDC, 30 % des votants en Suisse, qui n'est sans doute pas moins choyée que les autres.

Cette pratique injuste et opaque – qui pose de toute façon, en temps normal, de grandes questions sur l'équité du système politique et l'indépendance des partis – devient proprement scandaleuse quand l'UBS est elle-même subventionnée à coups de milliards par des fonds publics pour éviter un naufrage causé par l'incompétence et la rapacité de ses dirigeants.

Les partis politiques ont besoin d'argent pour faire leur travail, c'est évident. Mais il faut que leur financement soit transparent et équitable, sans quoi la démocratie n'est qu'une mascarade. Quelle indépendance critique et constructive peut-on attendre de partis dont l'UBS paie si cher la docilité ?

Afin qu'il affirme son adhésion au principe d'un subventionnement transparent et équitable de tous les partis politiques, à l'échelon fédéral, cantonal et communal, nous invitons le Parlement jurassien à exercer le droit d'initiative de l'Etat en matière fédérale – prévu à l'article 84, lettre o, de la Constitution jurassienne – en proposant à l'Assemblée fédérale de légiférer en matière de financement des partis politiques, plus particulièrement en prévoyant des dispositions permettant une publicité des comptabilités de ceux-ci.

Le président : Est-ce que l'auteur souhaite rajouter quelque chose ou tout a été dit ? Est-ce que les représentants des groupes souhaitent s'exprimer ?

M. Gabriel Willemin (PDC) : Donc, effectivement, sur le vocabulaire, cher collègue député Hubert Godat, c'est vous qui avez utilisé le terme de générosité. Donc, je me suis permis de reprendre le terme que vous avez utilisé.

S'agissant en fait de la naïveté du PDC par rapport à ses électeurs, je n'ai pas dit qu'on tenait compte des avis des personnes qui donnaient des cotisations au parti. J'aimerais juste dire qu'on a dit qu'on se voit parfois refuser des dons par des personnes qui ne partagent pas les décisions qui sont prises pendant les assemblées de délégués du PDC. Alors, il ne faut pas commencer d'interpréter, de la manière de laquelle on voudrait, les propos qui sont donnés à cette tribune.

Au vote, la motion interne no 92 est rejetée par 32 voix contre 26.

10. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2008

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 63, lettre d, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2008 sont approuvés.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :
Vincent Wermeille

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Les comptes 2008 de l'Etat jurassien sont bons. Ils auraient pu être meilleurs. Ils le sont moins qu'ailleurs.

Les comptes sont bons parce qu'ils bouclent avec un bénéfice de 2,6 millions, légèrement supérieur au budget (2,2 millions). La crise financière et économique, qui s'est déclarée à la fin 2008, ne les a pas détériorés.

Ils auraient pu être meilleurs car le bénéfice opérationnel se montait à 8,7 millions mais il a fallu en soustraire 4 millions pour constituer une provision conjoncturelle et en affecter 2,1 millions à la correction de l'erreur dite de Saint-Gall. Alors que nous nous apprêtons à flétrir la péréquation financière fédérale (RPT), qui nous mettait ainsi à contribution de manière tout à fait inattendue, nous devons tempérer notre ardeur à la suite de la réunion des directeurs cantonaux des Finances, qui s'est tenue à Delémont les 28 et 29 mai 2009. A cette occasion, le chef du Département fédéral des Finances a affirmé qu'une erreur similaire, commise par le

Jura cette fois-ci, serait rectifiée et que notre Canton pourrait récupérer 6 millions. Nous utilisons le conditionnel par mesure de précaution, quand bien même cette information a un degré de plausibilité proche de la certitude si l'on en croit notre ministre des Finances à nous, un optimiste il est vrai incurable.

Les comptes 2008 sont moins bénéficiaires qu'ailleurs puisque Genève totalise un excédent de 496 millions, Vaud de 370 millions, Valais de 92 millions, Fribourg de 30 millions et Neuchâtel de 15 millions. Cet écart s'explique par des conditions différentes d'un canton à l'autre au niveau du tissu socioéconomique. Comme déjà relevé à cette tribune en d'autres circonstances, nos finances engrangent avec quelque retard et moins d'ampleur les bénéfices de la haute conjoncture. La faute notamment à un secteur tertiaire moins important que dans les cantons citadins richement pourvus en établissements bancaires et en compagnies d'assurances. Il y a là une réalité avec laquelle nous devons compter.

Notre particularisme géographique et économique nous expose à ce décrochage d'avec des cantons mieux lotis. D'où la nécessité, dans nos programmes de développement économique et dans notre plan de relance, de porter un effort supplémentaire en vue de corriger cet écart.

Les investissements nets se sont montés à 38,3 millions (contre 47 millions budgétés). Il ne faut pas voir dans cette différence une volonté de l'Etat de réduire les investissements pour embellir les comptes mais bien plutôt l'illustration que les capacités de l'économie cantonale ne permettent pas, en l'état, de dépasser ce volume. Le taux d'autofinancement des investissements est proche de 100 % (avec 96,7 %) et dépasse les 78,3 budgétés.

Les charges réelles sont supérieures de 0,3 % au budget. Leur progression par rapport aux comptes 2007 a peu de signification en raison des transferts de charges issus de la RPT.

Les dépenses générales dépassent le budget de 1,3 %, ce qui représente un accroissement de 5,2 % par rapport aux comptes 2007. La progression des charges de personnel est inférieure à celle découlant du renchérissement et des annuités. Le personnel administratif recense 783,4 EPT au 31 décembre 2008 (contre 794,6 au 31 décembre 2007), le personnel enseignant 923,5 EPT (contre 926,9 un an plus tôt). La baisse touche plus particulièrement le Département des Finances, de la Justice et de la Police (avec -10,05 EPT).

Les revenus sont supérieurs de 1,2 % au budget et en progression de 6,6 % par rapport aux comptes 2007. Dans le détail, on constate que l'impôt sur les personnes physiques dépasse le budget de 1,35 million alors que l'impôt sur les personnes morales accuse une diminution de 1,8 million. A noter le bon comportement de l'impôt des frontaliers ainsi que des taxes de successions et donations et le moindre produit des droits de mutation, ce dernier étant peut-être le symptôme avant-coureur d'un retournement de tendance du marché immobilier.

On se réjouira de la réduction de la dette brute (255 millions en 2008 contre 305,2 en 2007) et, avec elle, des intérêts passifs (10,8 millions en 2008 contre 11,5 millions en 2007). Le capital reçu de la BNS en 2005 y est naturellement pour beaucoup.

La CGF a épluché les comptes 2008 lors de ses séances des 13 et 20 mai 2009. Ses nombreuses questions ont toutes été satisfaites.

Elle a pris connaissance du «Rapport d'audit concernant le bilan de la République et Canton du Jura au 31 décembre 2008». En effet, et conformément à l'article 74, alinéa 1, lettre e, de la loi sur les finances cantonales, le CFI vérifie annuellement les comptes de l'Etat, auquel il a consacré trente-quatre jours. Au terme de cette analyse fouillée, le CFI constate qu'aucune divergence ne subsiste entre les unités administratives, la Trésorerie générale et lui et qu'aucune écriture problématique n'a dû être soumise à l'autorité politique.

Le CFI ne formule que deux recommandations : au CEJEF pour l'inviter à régulariser des problèmes de comptes bancaires et postaux non enregistrés ainsi que de biens-trouvés manquants et à la TRG pour lui suggérer de transférer des disponibilités en provenance de la Confédération sur un compte de consignation permettant un meilleur rendement.

En conclusion, 2008 confirme le retour à l'équilibre. Mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers car le retournement conjoncturel de la fin 2008, qui s'est amplifié depuis, aura des conséquences négatives sur les comptes 2009 (notamment sur la fiscalité des personnes morales et dans le domaine des charges, que la crise va alourdir). Il convient dès lors de ne pas relâcher la discipline budgétaire et de poursuivre les efforts en vue de rationaliser les structures. Nous sommes entrés dans une zone de turbulences. Ce n'est ni la première, ni la dernière fois. Avec du courage et de la solidarité, nous devrions franchir le cap. Il nous appartient de vouer une attention particulière à ceux de nos concitoyens que la crise va fragiliser.

Arrivé au terme de cet exercice, je tiens à adresser les remerciements d'usage aux chefs de département et au chancelier pour leurs explications, aux services de l'Etat pour leurs compléments d'information et à Michel Kohler, secrétaire de la CGF et encyclopédie vivante dans le domaine des finances publiques, qui nous ont permis de mieux approcher et de mieux appréhender l'immense masse de chiffres servis. Au nom de la CGF, je vous invite à accepter les comptes 2008.

Mme Suzanne Maître (PCSI) : Le résultat des comptes 2008 de l'Etat jurassien est bénéficiaire et il faut nous en réjouir. Notre groupe parlementaire se félicite de cette bouffée d'oxygène bienvenue avec un bénéfice de 2,6 millions et la constitution d'une provision de 4 millions. Sur cette provision, elle a le grand mérite d'exister même si la somme me paraît peu élevée face à la dégradation rapide et importante de la situation conjoncturelle que nous vivons actuellement.

Concernant les investissements, 200 millions de francs ont été investis l'année passée sur le territoire cantonal, avec une charge nette pour l'Etat de 38,3 millions alors que le budget en prévoyait 47 millions. Cela représente un taux d'autofinancement de 96,7 %. Il faut ici bien constater que notre Canton peine à assurer la conduite des projets de manière à dépenser l'entier des dépenses prévues en investissements.

Les dépassements budgétaires amènent quelques remarques et surtout le constat de l'importance du suivi budgétaire par les services. Sous la rubrique «biens, services et

marchandises», on voit que le budget est respecté. Par contre, quelques remarques prises au hasard :

- On constate des différences entre le budget et les comptes concernant les salaires. Les explications données mentionnent une inflation plus élevée que prévue et le fait que le budget soit bouclé à la fin de l'été sans connaître les chiffres de l'inflation, ce qui suscite toujours des interrogations à la lecture des comptes, notamment dans notre groupe.
- Les frais liés aux inondations 2007 sont importants et, comme dit l'adage, «Il vaut mieux prévenir que guérir». Les dégâts naturels coûtent très cher. Il faut donc en tirer les conséquences et les travaux prévus dans le cadre du plan de relance sont très importants à réaliser car nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre 2011 avant de réagir.
- Le montant des charges pour l'élimination des créances (élimination d'impôts, élimination de jugement et d'amendes) a presque doublé par rapport à 2007. Notre groupe est convaincu, avec beaucoup d'autres dans cette salle, que si le système d'imposition fonctionnait mieux, avec plus de célérité et d'automatisme, nous aurions moins de perte en éliminations d'impôts !
- Les frais de poursuites d'assurance maladie ont également dépassé le budget et nous n'allons certainement pas vers le mieux en la matière.
- Chaque année, nous faisons le constat que les frais d'hospitalisations à l'extérieur ne cessent de croître et coûtent cher à notre Canton mais la solution semble cependant dépasser nos compétences de Législatif cantonal.

Concernant le rapport de l'audit, aucun nouveau point n'est venu s'ajouter aux remarques 2007 et c'est plutôt un bon signe.

Il faut aussi mentionner que les négociations avec l'Office fédéral de l'environnement, pour l'ouverture d'un compte de dépôt en consignation en lieu et place d'un compte d'emprunt, ont abouti et c'est une bonne chose.

Par contre, il semble incroyable que les comptes manquant au bilan 2007 le soient toujours en 2008. Pourtant, cela semble simple à mettre en place !

Un mot sur le bilan : en page 416, dans le tableau des flux de trésorerie, on peut observer une amélioration notable des liquidités, ce qui est réjouissant.

Concernant les dettes à moyen et long terme, on remarque dans le détail de la page 444 que de grandes sommes arrivent à échéance en 2009 (environ 40 millions de francs) et, là, on peut espérer profiter de taux plus avantageux pour les renouveler.

Au nom du groupe PCSI, j'aimerais remercier sincèrement tout le personnel de la Trésorerie générale, qui a travaillé à la bonne marche de la gestion financière de notre Canton et à l'élaboration du précieux document et volumineux surtout «comptes 2008», d'année en année plus lisible et plus complet. Un merci tout particulier à Michel Kohler, secrétaire de la CGF, pour ses précieux renseignements et son infinie patience face à nos questions. Un merci aussi au personnel du Contrôle des finances.

Notre groupe accepte les comptes 2008 de la République et Canton du Jura.

M. Ami Lièvre (PS) : Par rapport aux 45'000 francs de bénéfice aux comptes 2007, ceux de cette année sont en amélioration nette puisque les résultats ont permis de constituer une provision conjoncturelle de 4 millions de francs et de corriger, à hauteur de 2,1 millions de francs, l'erreur sur les chiffres annoncés de la RPT au bénéfice du canton de Saint-Gall, ce qui porte le bénéfice réel à 8,7 millions de francs.

Sachant que la maîtrise des dépenses est maintenant effective depuis quelques années, on peut dire que la bonne conjoncture dont nous avons bénéficié jusqu'en 2008 est la raison principale de ce bon résultat. En effet, les rentrées fiscales notamment, avec une hausse de 11,5 millions de francs par rapport à 2007, en sont un bon exemple, d'autant plus que, cette fois, la progression vient essentiellement des personnes physiques, + 5,9 % par rapport au budget. Un autre exemple de l'effet d'une situation économique favorable est celui des parts aux recettes fédérales, qui progressent de 1,6 million de francs par rapport aux prévisions de la Confédération pour atteindre pour la première fois 140,5 millions. Il semble toutefois, selon des simulations faites par la Trésorerie générale, que les comptes auraient été meilleurs encore sans RPT, en raison de parts aux recettes fédérales supérieures puisque calculées auparavant sur la base de la capacité financière des cantons. Une Trésorerie générale dont il faut par ailleurs saluer la qualité des prévisions budgétaires. Le très faible écart entre les recettes prévues et réelles de cette année en est le meilleur exemple, sachant l'ampleur des difficultés rencontrées en raison de l'introduction de la RPT.

Une fois de plus, et c'est presque une constante depuis quelques années, les investissements nets sont inférieurs aux prévisions puisqu'ils se montent à 38,3 millions contre 47 millions au budget. Les raisons en ont été données par le président tout à l'heure. Cette sous-utilisation a naturellement une incidence importante sur l'insuffisance de financement, qui n'est que de 1,3 million au lieu des 10,2 millions prévus, et surtout sur le degré d'autofinancement, par ailleurs facteur de déclenchement du mécanisme de frein à l'endettement puisqu'il s'établit à 96,7 % alors que le budget tablait sur un taux de 78,3 %. Cette différence entre les degrés d'autofinancement réels et budgétés est une autre constante des finances cantonales. Or, si les conditions proposées au peuple et acceptées le 17 mai dernier lors du vote relatif à la modification de la Constitution, avaient été en vigueur dans un passé récent, ce mécanisme du frein à l'endettement aurait été mis en route inutilement à plusieurs reprises.

De surcroît, il ne serait pas opportun que les contraintes imposées par le frein à l'endettement soient aussi un frein à la lutte engagée contre la crise actuelle, dont on ne mesure ni l'ampleur ni la durée. D'ailleurs, les premiers effets de ce retournement conjoncturel sont peut-être déjà perceptibles dans les comptes 2008, si l'on pense notamment aux impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, déjà en baisse de 3,7 % par rapport à l'année précédente.

Les pouvoirs publics tentent partout de lutter contre la morosité économique en mettant en place des plans de relance. C'est ce que vient de faire le Gouvernement jurassien et nous saluons naturellement cette démarche d'autant plus que le groupe socialiste l'a formellement demandé, il y a quelque temps déjà, à travers une motion. Quant à l'ampleur de ce plan et à son contenu, nous aurons l'occasion d'y re-

venir lors de la séance du Parlement consacrée à cet objet. Mais quels que soient les souhaits des uns et des autres en cette matière, nous devons tenir compte de nouvelles contraintes prévisibles telles que des charges supplémentaires, liées à une augmentation du chômage et à l'appauvrissement d'une partie de la population, mais aussi de rentrées fiscales en diminution, de surcroît malheureusement aggravée par la série de baisses d'impôts que nous nous sommes imposées, dont celle linéaire de 1 % par année qui déploiera ses effets pendant quelques années encore. A cet égard, nous avons déjà manifesté notre scepticisme quant à l'augmentation de l'attractivité d'un canton en raison de sa fiscalité. L'enquête menée à Neuchâtel sur le même sujet semble le confirmer.

Pour l'heure, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et les comptes.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : La bonne conjoncture des années 2007 et 2008 explique en partie l'embellie des comptes.

Du côté des dépenses, le groupe UDC salue enfin l'effort visant à maîtriser les charges de l'Etat et notamment la réduction de l'effectif du personnel de 14,6 unités en une année.

Les intérêts passifs sont en recul mais représentent tout de même 3,9 % des recettes fiscales ou, plus précisément, 10,8 millions par année, exactement 30'000 francs par jour, dimanches et jours fériés compris.

Dans les investissements nets, il y a une sous-utilisation de 8,7 millions concernant les objets routiers. Lorsque l'on connaît l'état de certains secteurs routiers, comme par exemple le passage sous-voie de Soyhières ou la traversée du village du Noirmont, on est surpris d'apprendre que plus de 8 millions n'ont pas été utilisés.

Malgré ces quelques remarques, le groupe UDC vous recommande d'approuver les comptes 2008.

M. Jean-Marc Fridez (PDC) : Les comptes 2008 de la République et Canton du Jura ont été étudiés avec attention par le groupe démocrate-chrétien. Pour votre gouverne et en guise de préambule, le groupe démocrate-chrétien acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté y relatif.

Le budget 2008 prévoyait un excédent de produit de 2,2 millions de francs alors que les comptes bouclent avec un bénéfice légèrement supérieur pour s'établir à 2,6 millions de francs. Le bénéfice de 2,6 millions de francs doit être relativisé car ce dernier comprend la constitution d'une provision conjoncturelle se montant à 4 millions de francs.

L'année 2008 constitue une année singulière puisque c'est la première année que la RPT figure dans les comptes de notre Etat. A ce sujet, il convient de signaler que les données budgétées peuvent être qualifiées de correctes et conformes. Nous rappelons à ce sujet que l'objectif avec les communes doit rester une opération blanche et notre groupe y apportera une attention toute particulière.

S'agissant des charges de personnel (rubrique 30), la différence entre le budget les comptes est de 1,91 %, soit 4,325 millions de francs. Cette différence importante s'explique notamment par le fait que le taux de renchérissement prévu lors de l'élaboration du budget s'est avéré inférieur de 1 % à l'augmentation effective de l'indice des prix à la con-

sommation. Il convient de rappeler à ce sujet que, du mois d'août 2007 à décembre 2007, l'indice des prix à la consommation a connu une progression historique, progression notamment due à l'augmentation du prix du pétrole.

Les nouvelles classifications de fonction du personnel des fouilles archéologiques ont été revues, entraînant ainsi une plus-value de 800'000 francs.

Avant de passer aux investissements, la commission de gestion ainsi que notre groupe parlementaire ont été surpris de constater l'augmentation des amendes d'ordre. Le budget prévoyait 600'000 francs alors que les comptes bouclent avec un montant de 951'000 francs. A ce sujet, il convient de signaler que le changement dans la comptabilisation, c'est-à-dire de prendre en considération la facturation au lieu de l'encaissement, explique déjà environ 100'000 francs de différence. En comparant les chiffres avec d'autres, notre Canton reste à un bas niveau en comparaison intercantonale. Par exemple, en francs par habitant, Fribourg encaisse presque le double et le canton de Neuchâtel le triple ! Le montant annuel des amendes sur les routes suisses est de 470 millions de francs, ce qui, toutes proportions gardées, impliquerait, pour notre Canton, des recettes pour plus de 4 millions de francs. A titre d'exemple, je me permets de citer les recettes encaissées par la seule commune de Valangin. Les données que je vais vous livrer s'avèrent publiques puisqu'il s'agit d'un extrait du procès-verbal du conseil général de la commune de Valangin, disponible sur internet. En guise de préambule, rappelons que les trois radars fixes ont été installés dans la commune de Valangin au printemps 2007, sauf erreur le 1^{er} avril. L'installation de ces radars a permis, pour neuf mois d'exploitation, de générer un bénéfice de 488'950 francs pour la commune de Valangin. Il convient encore de préciser que ce montant, encaissé par la commune et qui approche les 500'000 francs, constitue uniquement la part de la commune; le canton, selon les renseignements que j'ai pu obtenir, a encaissé également le même montant. En résumé, les amendes d'ordres jurassiennes encaissées peuvent être qualifiées de tout à fait raisonnables.

Les investissements nets se montent à 38,3 millions de francs, soit 1,7 million de moins que prévu. La sous-utilisation de ces investissements s'explique presque uniquement et de manière récurrente par les décalages dans l'avancement des travaux routiers ou d'équipements.

La dette brute diminue en 2008 pour s'établir à 255 millions de francs contre 305,2 millions à la fin de l'année 2007. La dette totale représente une somme de 3'665 francs par habitant et génère ainsi 30'000 francs d'intérêts par jour. La dette actuelle de 255 millions de francs s'avère importante; toutefois, elle demeure néanmoins supportable.

Le degré d'autofinancement des investissements s'élève à 96,7 % alors que le budget prévoyait un taux de 78,3 %. Il est intéressant de relever que le degré d'autofinancement cumulé depuis l'entrée en souveraineté s'établit à 84,6 %, dépassant ainsi le minimum de 80 % défini par le nouvel article constitutionnel accepté en votation populaire le 17 mai dernier.

Malgré ces quelques remarques – et juste une petite erreur pour le taux de renchérissement, c'est bien l'année 2008 et non pas 2007 – et comme indiqué en préambule, le groupe démocrate-chrétien vous recommande l'acceptation

de l'entrée en matière ainsi que l'approbation des comptes telle qu'elle vous est proposée par le Gouvernement.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Comment ne pas manifester une certaine satisfaction en prenant connaissance du résultat des comptes 2008. Ils présentent un résultat bien meilleur que le budget ne l'annonçait, plus encore si l'on tient compte de la provision de 4 millions, et ils respectent la règle pratiquement générale que l'on observe depuis trente ans en présentant un degré d'autofinancement bien supérieur à celui prévu, sans qu'il y ait eu événement extraordinaire.

Mais ce résultat n'est pas à mettre au crédit d'une politique, d'une action ou d'un changement de gestion. Bien sûr, le Gouvernement a décidé des mesures de suivi, auxquelles il se tient et qu'il applique consciencieusement. Bien sûr, le personnel de l'Etat est aussi à remercier pour le respect budgétaire des rubriques qu'il maîtrise. Je profite de cette mention d'ailleurs pour signaler et rappeler que les charges de personnel n'ont jamais représenté une part aussi faible des charges réelles de l'Etat, comme on peut le lire en page 22.

Ces félicitations sont mesurées. Il ne peut en être autrement. Les variations principales constatées entre le budget et les comptes sont signalées, dans votre document, en pages 8 à 10. Faites leur lecture rapide et vous constaterez qu'une portion infime de ces modifications est véritablement maîtrisable par l'Etat et ses services. La quasi-totalité de ces variations est le résultat de rubriques dont l'Etat ne fait qu'enregistrer les données. Cette constatation n'est pas neutre pour l'avenir.

Le Jura est champion en matière de prévisions budgétaires, en 2008 encore, notamment en ce qui concerne les rentrées fiscales. Mais on observe déjà une tendance assez inquiétante : si les impôts des personnes physiques sont enfin supérieurs à ceux que l'on attendait, ceux des personnes morales sont inférieurs aux prévisions. Ce phénomène est peut-être un signe avant-coureur d'une situation bien plus difficile que nous vivons ces prochaines années. Je ne suis pas un expert financier rétribué par une grande banque suisse. Cela m'autorise donc à faire des pronostics. Il n'est pas nécessaire d'être devin pour prédire que nous entrons, cette année déjà, dans une situation de crise financière aiguë, qui aura des conséquences phénoménales sur les finances publiques. Les annonces de restructurations et de licenciements massifs deviennent malheureusement pratiquement quotidiennes.

Le tissu industriel jurassien est fait de sous-traitants qui subissent en premier la crise et bénéficient en dernier d'une reprise. Une information donnée en CGF par le ministre des Finances voici un peu plus d'une année me revient à l'esprit. 80 % des rentrées fiscales des personnes morales sont assurés par trois à quatre entreprises installées dans le Jura. Une réalité qui rend la maîtrise budgétaire très aléatoire. La crise que nous traversons le démontrera lors des prochains comptes et des prochains budgets. Le peuple a tranché clairement quant au frein à l'endettement. Pas question d'y revenir. Mais il faut que les élus de la prochaine législature – puisque c'est en principe en 2011 que l'article constitutionnel entrera en vigueur – se préparent d'ores et déjà à expliquer les raisons des demandes récurrentes au peuple de dérogation à la Constitution.

Le 1^{er} juillet, nous aurons à nous prononcer sur un plan de soutien à l'économie jurassienne. Nous discuterons des détails mais son application ne fera, dans l'immédiat, que détériorer davantage encore les finances publiques cantonales. Le cap devra cependant être maintenu; nous cueillerons les fruits de cet effort à moyen ou à long terme.

Sous cet angle, nous devons regretter que les investissements nets n'aient pas atteint en 2008 le niveau que nous avions souhaité. On sait qu'il est très difficile de réaliser tous les projets prévus au moment de l'établissement du budget. Mais de 15 % à 20 % d'investissements nets en moins que prévu est une proportion, à notre sens, trop élevée. Ces prochaines années, de ce point de vue, nous aurons, suite à la décision du 17 mai, à choisir entre des investissements de soutien à l'économie et le respect d'un frein à l'endettement constitutionnel. Pour notre groupe, notre choix est déjà fait.

Je terminerai, pour ne pas revenir dans la discussion de détail, sur deux rubriques qui m'ont particulièrement choqué lors de l'étude des comptes en CGF. La première concerne les poursuites. Il n'y a pas de statistiques véritables sur les causes de ces poursuites mais il nous a été indiqué que celles liées au non-paiement des cotisations d'assurance maladie sont en hausse et représentent une part importante de l'ensemble des procédures.

La seconde concerne les amendes d'ordre, déjà évoquées et je n'irai pas dans le détail. Le niveau de celles-ci, calculées en francs par habitant, est ridiculement bas en comparaison intercantonale. Les infractions liées à des excès de vitesse notamment ne sont pas sanctionnées comme elles le devraient en raison de la limitation des contrôles de vitesse.

Deux aspects sur lesquels nous sommes en train de réfléchir en vue du dépôt d'interventions parlementaires. Aucune n'aura pour objectif d'améliorer les finances cantonales mais les réalités qu'elles impliquent en termes de santé méritent que l'on s'y intéresse. Nous tenterons de vous le proposer prochainement.

Pour l'heure, nous accepterons les comptes 2008.

Mme Yvette Gyger (PLR) : Mon intervention sur la présentation des comptes 2008 sera très brève. Il s'agit d'éviter des redites suite à l'excellent rapport du président de la CGF et des rapporteurs des autres groupes.

Notre groupe a analysé avec une grande attention les comptes 2008. Il est satisfait des comptes présentés cette année. Les comptes 2008 bouclent avec un bénéfice de 2,6 millions, soit 400'000 francs de plus que prévus dans le budget. Pour être tout à fait clair, il faut encore rajouter 4 millions que le Gouvernement a provisionnés. Les comptes 2008 auraient pu être encore meilleurs si la Berne fédérale avait établi un décompte correct concernant la RPT.

Le groupe PLR est également très satisfait de la maîtrise des effectifs en personnel.

Lors l'étude de ces comptes, plusieurs questions ont été posées à nos commissaires de la CGF. Nos collègues du groupe étaient, dans l'ensemble, globalement satisfaits des réponses fournies.

Avant de conclure, j'aimerais encore faire quelques remarques concernant les investissements en 2008. Le budget prévoyait des investissements pour 47 millions. Seuls 38,3 millions ont été dépensés. Espérons que, cette année,

le Gouvernement mette un accent particulier afin que les montants prévus au budget 2009 soient utilisés à 100 % pour que nos entreprises puissent occuper leurs collaborateurs.

Des quelques remarques qui précèdent, il découle que le groupe PLR votera l'entrée en matière et approuvera les comptes en votation finale.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Le Gouvernement vous demande aujourd'hui d'approuver les comptes de l'Etat pour l'année 2008. Ceux-ci, comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises, bouclent avec un bénéfice de 2,6 millions alors que le budget tablait sur un excédent de revenus de 2,2 millions. Il me semble important de vous rappeler quelques éléments, pourquoi nous en sommes arrivés à ce résultat.

En effet, le résultat ordinaire des activités de l'Etat est positif à hauteur de 8,7 millions. De ce résultat, il faut effectivement retrancher la correction de 2,1 millions pour l'erreur commise dans le système de péroration RPT par le canton de Saint-Gall. En ce qui concerne l'erreur jurassienne, je tiens ici encore à rassurer le président de la CGF, il n'y a aucune raison, Monsieur le Député, il n'y a aucune raison que le Jura ne récupère pas les 6 millions provoqués par sa propre erreur. Ceci m'a été encore confirmé par le conseiller fédéral Hans-Ruedi Merz quand il était à Delémont il y a peu de temps. «Hans-Ruedi», c'est comme cela qu'on doit l'appeler paraît-il.

De plus, le Gouvernement, en présentant ces comptes 2008, vous propose de constituer une provision conjoncturelle de 4 millions. Pourquoi alors faut-il constituer cette provision ? Le retournement conjoncturel a été d'une ampleur et d'une rapidité inégalées lors des dernières semaines de l'année 2008. Ce phénomène n'a eu que peu d'incidences réellement visibles sur les comptes 2008. Pourtant, les effets de cette cassure sont bien réels. Se basant donc sur un événement passé, nous sommes confrontés à un risque financier important mais on ne peut pas, à ce jour, en mesurer encore toutes les conséquences. C'est la raison pour laquelle cette provision doit être constituée. Il s'agit de couvrir, du moins en partie, ce risque. Vous vous souvenez que, lorsque nous avons débattu du budget 2009, nous avons pris des précautions par rapport notamment aux rentrées fiscales telles que budgétisées et nous avons dit qu'il y aurait certainement de mauvaises surprises de ce côté-là. Ces mauvaises surprises sont en train de se confirmer, voire de s'amplifier dans la mesure que nous n'arriverons pas à couvrir avec cette simple provision. Donc, cette provision sera la bienvenue soit pour les comptes 2009, soit pour financer partiellement le plan de soutien à l'emploi et aux entreprises qui sera débattu mercredi prochain.

Le total des charges réelles est conforme au budget puisque l'écart n'est que de 0,3 %. Cette situation atteste de la très bonne gestion et de la maîtrise des charges. Un tout grand merci aux services et à mes collègues, qui nous ont permis d'atteindre cet objectif. Dans ce cadre, les charges de personnel, qui se sont élevées à 231,4 millions, sont en hausse de 1,9 %, ce qui contraste évidemment avec ma remarque précédente. Il faut donc ici mettre en évidence l'accroissement exceptionnellement élevé de l'inflation dès fin août 2007, accroissement sur lequel nous n'avons bien évidemment aucune prise. Et c'est pour cela qu'il y a cette forte augmentation dans les charges de personnel. En revanche,

le nombre d'équivalents plein temps que nous déterminons au fil de nos décisions recule, lui, de 14,6 unités en une année. Mais, à en croire certains députés, le Gouvernement n'y est pour rien. C'est la volonté de «je ne sais qui» qui arrive à ce résultat.

En ce qui concerne les revenus réels, ceux-ci dépassent le budget, mais très légèrement, de 1,2 %. Donc, malheureusement, une fois de plus, pas de bonne surprise, serait-on tenté de dire, comme ce fut le cas dans bon nombre de cantons. Avec une progression de 4,5 % par rapport à 2007, les recettes fiscales collent globalement parfaitement au budget. Pourtant, les évolutions sont contrastées. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques augmente de 5,9 % – nous en sommes d'ailleurs très heureux – alors que celui sur le bénéfice et le capital des entreprises baisse, déjà en 2008, de 3,7 %, annonçant ainsi le début d'une contraction dépassant, d'après ce que nous percevons à ce jour, toute attente.

S'agissant des investissements, ce sont pratiquement 205 millions qui ont été dépensés en 2008 par le canton du Jura et la Confédération. La part nette de l'Etat est de 38,3 millions, inférieure au budget fixé à 47 millions. Cela fait depuis les comptes 2003 en tout cas que nous publions des sous-utilisations importantes pour différentes raisons. Il faudra bien, pour rester crédible, trouver une solution pour réduire, dès le budget 2010, ces écarts encore probables. Ou alors faut-il admettre, comme l'a dit le président de la CGF, que 38 millions nets, c'est la capacité maximale que peut absorber l'économie régionale. C'est une question à laquelle il nous faudra répondre pour éviter de devoir ou de vouloir dépenser davantage mais que cet argent parte à l'extérieur, ce qui n'aurait en tout cas pas l'effet escompté dans le plan de soutien que nous allons vous proposer. En 2008, plus de la moitié des investissements nets ont été distribués sous la forme de subventions à diverses collectivités et entités. L'Etat a donc été pour eux un important pourvoyeur de fonds, et ceci dans des domaines très divers comme la santé, les transports, l'économie, l'enseignement, et j'en passe.

Etant donné un bénéfice légèrement supérieur aux prévisions et des investissements nettement en deçà des attentes, l'insuffisance de financement, planifiée à 10,2 millions, s'élève finalement à 1,2 million. Ainsi, le degré d'autofinancement des investissements est tout proche de 100 %. Comme planifié, la dette a pu être réduite de façon significative à 255 millions grâce au solde des placements effectués en 2005 dans le cadre de l'opération «or de la BNS». De fait, les intérêts passifs sont également en recul et représentent 3,9 % des recettes fiscales, niveau considéré comme acceptable. Ils s'élèvent néanmoins à 10,8 millions en 2008, montant qu'évidemment nous n'avons pas pu utiliser à d'autres fins.

Sur ces quatorze dernières années, l'Etat a présenté onze fois une insuffisance de financement et ce n'est malheureusement qu'après quatre années de bonne conjoncture que l'Etat est arrivé, enfin, à dégager en 2008 un bénéfice ordinaire digne de ce nom. Ceci pour dire que nous devons malheureusement vivre avec le destin qui est le nôtre depuis pas mal de temps. Quand ça va bien, il faut plusieurs années pour que l'Etat en ressente les effets bénéfiques. Par contre, quand ça va mal, c'est brutal et immédiat pour les comptes jurassiens.

C'est une illustration supplémentaire, s'il le fallait, que nous devons tout mettre en œuvre pour rénover, pour ré-

orienter l'économie jurassienne. Le Gouvernement s'y emploie, comme il aura l'occasion de le rappeler mercredi prochain.

Ainsi, après le bon résultat 2008, les années à venir s'annoncent déjà beaucoup plus difficiles vu le retournement conjoncturel que j'ai évoqué tout à l'heure. En 2009, l'Etat devra faire face au recul des recettes fiscales, recul réellement important pour les personnes morales. De plus, un financement devra être trouvé pour faire face aux dépenses supplémentaires inhérentes à ce genre de période conjoncturelle et pour financer la part de l'Etat au programme de soutien à l'économie et à l'emploi, dont vous avez été nantis. Même si les dernières informations économiques nous font penser que le creux de la vague pourrait être prochainement atteint en Suisse, l'année 2009 restera une année de récession et 2010 pourrait être celle d'une légère reprise. Etant donné les caractéristiques de notre situation, que j'ai rappelés tout à l'heure, il faut s'attendre à des exercices budgétaires 2010 et 2011, voire encore 2012, très difficiles. Il faudra réellement, que ce soit au niveau du Gouvernement comme au niveau du Parlement, savoir se déterminer sur la définition de priorités et la fixation de choix si l'Etat entend garder la maîtrise de ses finances et de son endettement. C'est du reste, Mesdames et Messieurs, l'enseignement et la lecture que nous faisons de la votation populaire du 17 mai 2009 sur le frein à l'endettement. La feuille de route est donnée, à nous d'agir en conséquence. Dans ce sens, des directives claires ont déjà été données aux services de l'administration pour élaborer le budget 2010. La priorité des priorités, ce sera le plan de soutien à l'emploi et aux entreprises. Les mesures d'assainissement annoncées en avril 2008 devront être mises en œuvre. Nous allons vers des temps difficiles. La population le sait et les chômeurs plus que tout autre. A nous, leurs élus, de ne pas ignorer cette situation et de renoncer, momentanément du moins, à ce qui n'est pas absolument indispensable. Privilégions l'intérêt général; inquiétons-nous plus particulièrement de ce qui est vital et primordial pour les Jurassiens et les Jurassiennes. L'heure, Mesdames et Messieurs, est à l'austérité et je n'ai pas peur de vous le dire.

J'aimerais conclure en remerciant toutes les personnes – je pense en particulier à mes collègues et au personnel de la fonction publique – qui ont œuvré à la maîtrise des charges et qui se sont engagées sans compter afin d'améliorer encore la qualité des prestations et de la gestion financière tout en cherchant à minimiser les risques encourus par l'Etat. A ce titre, l'année 2008 constituait une année particulière du fait de l'introduction de la RPT modifiant structurellement bon nombre de rubriques budgétaires. On peut constater qu'avec les comptes 2008, l'appréciation de cette nouvelle situation s'est avérée correcte et de qualité. J'aimerais remercier enfin les membres de la CGF et son président, qui ont fait une lecture attentive et ont analysé dans le détail les informations contenues dans les documents remis.

Quelques remarques encore concernant ce que j'ai pu entendre tout à l'heure à la tribune. C'est vrai que les arrérages d'impôts sont un problème auquel nous sommes très attentifs, qui a quelques conséquences vraiment fâcheuses pour les collectivités publiques. Sur les raisons de ces arrérages, nous aurons l'occasion d'en parler certainement cet après-midi lorsque nous débattons d'une interpellation à ce sujet. J'aimerais simplement vous rappeler, même si le Parlement a décidé, que la décision que vous avez prise la dernière fois ne va pas simplifier la tâche de l'Etat en vue du

recouvrement de ces arrérages, notamment en matière de fêtes dans le Code de procédure administrative. Mais, apparemment, tout ira bien dans le meilleur des mondes, j'en suis convaincu.

En ce qui concerne le renouvellement des emprunts, il est vrai que nous allons tenter de réemprunter le moins possible, évidemment, à savoir qu'aujourd'hui nous sommes à un taux moyen de 3,7 % à peu près, sur sept à huit ans, et qu'aujourd'hui on peut trouver des renouvellements d'emprunts – aujourd'hui mais quand nous les renouvelerons, c'est encore difficile à dire parce que ce sont des taux qui fluctuent assez rapidement – entre 2,8 % et 2,9 % à dix ans. C'est ce que nous pouvons espérer.

Pour la différence entre les parts fédérales, dont parlait tout à l'heure le député Ami Lièvre, c'est vrai qu'entre l'ancien système et le nouveau système RPT, nous enregistrons une différence, en notre défaveur, de l'ordre de 2 à 3 millions.

Quant à la nostalgie sur les décisions du peuple jurassien en matière notamment de fiscalité, et bien, ma foi, le peuple a toujours raison, Monsieur le Député, en démocratie, même parfois s'il se trompe. Mais, enfin, en l'occurrence, il n'y a pas lieu de le remettre en cause.

Et en ce qui concerne les exemples que vous avez cités d'une étude neuchâteloise, moi je ne vous renvoie pas à une étude mais comparez un peu ce qui se passe à Obwald et à Nidwald où, là, ce ne sont pas des études mais ce sont des réalités et vous verrez comment évoluent la fiscalité et l'attractivité de ces cantons par rapport notamment à cela.

Enfin, voilà, Mesdames et Messieurs, à ce stade et pour l'heure, le Gouvernement vous prie d'adopter les comptes 2008.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : Avant de passer au vote l'arrêté, j'ouvre la discussion sur les différentes rubriques. Un seul intervenant s'est inscrit à la rubrique 652.437.00 et je cède la parole au député Pascal Prince.

Rubrique 652.437.00 – Amendes d'ordre

M. Pascal Prince (PCSI) : On va aller dîner, ne vous inquiétez pas !

Il m'est impossible de laisser passer, sans intervenir ici et ceci évidemment à titre très personnel, l'explosion des encaissements d'amendes d'ordre. (*Des voix dans la salle : Ahhhh !*) Même si aujourd'hui l'«automobbing» politique ambiant rend politiquement suicidaire toute intervention en faveur des automobilistes, je suis choqué de voir le million de francs pratiquement atteint.

J'avais cru pouvoir empêcher cette dérive, consistant à faire de l'argent facile sur une population captive et à la merci totale des autorités qui peuvent changer les règles comme bon leur semble, en ayant récolté une courte majorité pour ma motion contre les quotas policiers, il y a quelques années déjà.

Hélas, trois fois hélas ! Aujourd'hui, les objectifs ont depuis longtemps remplacé ces quotas. Le Jura suit le même chemin que ses cantons voisins. Pire encore, il a du retard et on va le rattraper, ce retard !

Je n'avais pas imaginé, dans ma franchise toute citoyenne, que l'on puisse être contre des quotas et ensuite être en faveur d'objectifs financiers et d'aller jusqu'à les dépasser aussi fièrement. Mais le ministre en charge de la police a déjà montré la couleur : «On aurait pu encaisser 2 millions et demi si on avait aussi flashé lors des campagnes d'info-radars», expliquait-il, enjoué, lors de la présentation du bilan 2008. Les explications minimisant l'augmentation et les comparaisons intercantionales du groupe PDC nous confirment quel chemin prendra la politique cantonale !

Une bien triste évolution car il est si facile d'appliquer des règles arbitrairement établies et toujours plus restrictives. Malgré un contre-exemple parfait à moins de 50 kilomètres au Nord-est de Delémont, où l'absence de limitation ne provoque pas d'hécatombe pour autant. Et même cela chez les conducteurs suisses !

Ainsi, je mets au défi quiconque de me fournir ne serait-ce qu'un seul exemple où une limitation maximale aurait été relevée dans la République depuis l'introduction des limitations actuelles datant de 1985. Excepté bien sûr à la fin de travaux, comme à Muriaux. Ceci malgré des normes toujours plus exigeantes pour les véhicules, malgré des améliorations techniques constantes au point que les véhicules des années 80 passeraient aujourd'hui pour des caisses à savon et surtout avec l'apprentissage beaucoup plus efficace de la conduite. Sans parler bien sûr de la mort des forêts, qui a disparu des premières pages des journaux malgré son influence directe sur la mise en place de ces limitations.

Loin de moi l'idée de défendre les fous et les criminels du volant mais le Jura bénéficiait d'une candeur et d'un espace de liberté enviables et, ceci, sans pour autant être dans un Etat de non-droit ou au Far-West. Non, on avait encore le sens de la proportion. Aujourd'hui, même les policiers en arrivent à changer de travail car ils n'acceptent plus cette pratique zélée ! On a perdu cette candeur au profit d'un avantage financier qu'évidemment aucun député n'hésitera à dépenser et qu'il demandera même, de manière politiquement correcte, d'augmenter ! Ceci malgré le fait que l'élévation phénoménale des encaissements d'amendes n'a pas engendré d'effet équivalent sur le nombre d'accidents ou de morts, bien au contraire même puisqu'il y a eu une augmentation des accidents par rapport à 2007 et 2006. Inutile donc de prétendre que ces mesures sont nécessaires pour la sécurité routière, le Jura allant même à l'opposé de la tendance générale à la diminution des accidents !

S'il n'y a pas besoin de me le répéter, car je le sais depuis longtemps, que «*dura lex, sed lex*», j'aimerais que vous réfléchissiez aussi à «*Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse*». A force de traquer l'automobiliste, il risque de ne plus pouvoir assumer son rôle de première source de revenu de l'Etat juste après les impôts; à force de payer des amendes pour tout et pour rien, il n'aura plus les moyens de payer ses impôts et, sans son véhicule, il pourrait très bien ne plus pouvoir travailler. Il serait bon de ne pas oublier que les humains au volant des voitures, honnies, sont aussi souvent les principaux contribuables.

Cette politique excessivement répressive a aussi des conséquences judiciaires importantes puisqu'il n'y a plus de marge de manœuvre en fonction des antécédents positifs des personnes concernées. Cette criminalisation exagérée fait qu'on assiste désormais à une explosion de personnes prenant le risque de rouler sans permis.

Mesdames et Messieurs, voilà pour cet intermède politiquement incorrect; vous pouvez reprendre votre croisade «*autophobe*» sereinement en attendant, avec une impatience même pas dissimulée pour certains, le dépassement du million ! Mais ce sera sans moi !

Le président : Voilà, il n'y a pas d'autre député inscrit pour les rubriques. Monsieur le député Rémy Meury, vous n'étiez pas inscrit !

M. Rémy Meury (CS-POP) : Mais on peut répondre à ce qu'il a dit.

Le président : Non. Il n'y a que le Gouvernement qui peut y répondre. (*Des voix dans la salle : il faut ouvrir la discussion générale.*) Alors, discussion générale. Je vous en prie, Monsieur le Député.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Très brièvement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. On aurait pu marquer la pause après le vote mais, enfin, la pause aura lieu quand même et vous aurez vos deux heures !

Jean-Marc Fridez l'a dit tout à l'heure, il y a, en comparaison intercantonale par franc par habitant en termes d'amendes, deux fois plus qui est récolté dans le canton de Fribourg, trois fois plus récolté dans le canton de Neuchâtel. Il a pris l'exemple de Valangin qui est vraiment particulièrement exceptionnel.

Il y a eu, dans le canton du Jura en 2008, la pose de ce que je vais appeler le «*radar sympathique*» : 230'000 véhicules ont été contrôlés avec ce radar sympathique, à des endroits sensibles en termes de dangers; 26'000 (sur les 230'000 contrôlés) étaient en infraction en termes d'excès de vitesse. Le montant qu'on aurait récolté ne m'intéresse absolument pas et c'est pour cela que je ne peux plus accepter tes déclarations, ici à cette tribune. 1'700 automobilistes (sur les 26'000 qui étaient en infraction) auraient dû être dénoncés au Ministère public et l'on aurait dû prononcer 600 retraits de permis.

Alors, on a mené ici un débat et toute une commission a passé des mois à travailler sur les risques de voir un enfant se faire mordre par un chien dangereux ! On va parler tout à l'heure, cet après-midi – vous allez l'accepter – des risques, pour les personnes, de la fumée passive, et vous avez sans doute raison de le faire. Mais, nous, on commence à s'intéresser aux dangers immédiats, pour les enfants, sur la route, à cause de chauffards et peut-être que, si le seul moyen en terme de prévention est malheureusement de devoir amender davantage qu'on ne le fait pour l'instant dans le Jura, nous serons favorables à cette mesure-là. Et pas pour des questions financières mais pour des questions de santé publique.

M. Pascal Prince (PCSI) (*de sa place*) : J'ai été interpellé. Je voudrais juste répondre.

Le président : Mais je vous en prie, Monsieur le Député.

M. Pascal Prince (PCSI) : Je partage la même envie de voir la sécurité routière être au maximum et je n'ai aucune envie de voir un seul enfant blessé par une voiture. Simple-ment, les accidents ont augmenté entre 2006, 2007 et 2008, malgré une répression toujours plus intense. Il y a eu 800 accidents de plus entre 2007. Il y avait trois morts en 2006

et il y en a six en 2008. La réalité, c'est qu'on nous fait croire que d'abaisser la vitesse et de faire des contrôles radars améliorent la sécurité, ce qui n'est pas forcément le cas. (*Brouhaha.*) Une évidence pour certains qui sont aveugles !

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Je crois que c'est un débat qui a lieu régulièrement. J'ai effectivement pris la peine, cette année, de donner des chiffres précis à la commission de gestion et des finances à l'intention des différents députés. Ces chiffres de comparaison notamment intercantonale pour essayer de tordre le cou à cette réputation qu'on veut faire de la police jurassienne, qui est soi-disant une police répressive. Or, on constate très nettement, au travers des chiffres, que c'est loin d'être la réalité. Mais, pour moi non plus, les chiffres ne sont pas le plus important dans cette matière, quoi qu'en pense Monsieur le député Pascal Prince. Ici, c'est une question de prévention routière, c'est une question de limiter le nombre d'accidents et notamment d'accidents graves parce que ce sont ceux-là qui coûtent en termes de santé publique d'une part mais aussi qui pèsent le plus sur les familles et sur les victimes qui en sont véritablement les premières à devoir subir les conséquences.

A partir de là, nous n'allons pas diminuer le nombre de contrôles mais, par contre, vous verrez qu'il y aura une diminution sensible des rentrées à ce titre – on le sait déjà aujourd'hui – quand bien même le nombre de contrôles n'aura pas franchement diminué. Donc, vous voyez que c'est quelque chose qui est très volatile d'une année à l'autre. Pourquoi tout à coup a-t-on une augmentation importante ? Pourquoi ensuite une diminution ? C'est extrêmement difficile.

Et puis, j'aimerais quand même corriger un tout petit point. Vous dites que les accidents ont augmenté, certes, mais il faut voir aussi sur la durée ce qu'il en est exactement. Mais il faut aussi juger de la gravité de ces accidents et, de ce côté-là, tout accident relevé n'entraîne pas forcément un blessé au bout, heureusement. On a aussi une augmentation des constats de police parce que les gens, aujourd'hui, ont de plus en plus de peine à s'arranger entre eux lorsqu'il y a un accident qui se produit. Cela, on le constate, parce qu'il y a des assurances de protection juridique et que personne ne veut reconnaître ses torts et prendre finalement ses « beugnes » à sa charge lorsqu'il n'y a que de la tôle. Et nous devons de plus en plus aussi intervenir sur cette question-là.

Donc, je crois que, de ce côté-là, nous n'avons vraiment pas du tout l'intention d'augmenter encore cette soi-disant répression. J'aimerais quand même vous rappeler qu'il n'y a pas si longtemps que cela, nous avions des douze ou treize morts par année sur les routes. Cette année, il y en a six dont, pour trois, on peut douter du fait que ce soit le résultat d'un accident mais bien plutôt le fait qu'ils soient morts au volant et comptabilisés comme accidents dans ce cadre-là parce que la statistique fédérale est ainsi faite. Mais, moi, je ne veux pas non plus jouer sur ces chiffres-là parce que, cette année, on peut n'en avoir que trois et, l'année prochaine, on peut en avoir six. C'est un peu la fatalité aussi qui fait cela.

Donc, je répète et quand bien même je suis à la fois ministre de la Police et ministre des Finances, même si vous ne voulez pas me croire, Monsieur le Député, l'objectif des contrôles routiers, notamment au niveau du radar, c'est sur-

tout pour faire de la prévention des accidents et de la prévention routière et non pas pour remplir les caisses de l'Etat. Vous le verrez aux comptes 2009 de la République.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 55 députés.

Le président : Nous allons suspendre nos travaux ici jusqu'à 14.45 heures. Et je prie les membres du Bureau de venir brièvement à la tribune.

(La séance est levée à 12.50 heures.)